



**Driss Lachguar**

*Notre parti a toujours appelé à la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, ce qui ne saurait s'appliquer à un gouvernement de technocrates*

Pages 2-3

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9050

Jeudi 25 Juin 2020

## Ça craint la cata !

*A moins de vingt-quatre heures du déconfinement le Covid-19 reprend du poil de la bête*

Les clusters de Lalla Mimouna au centre d'une enquête judiciaire



La Fédération marocaine des fruits rouges ramène sa fraise

Page 5

Mohamed Benabdelkader

Les procès à distance, un acquis à consolider par un cadre juridique



Opérationnalisation de la stratégie de lutte contre la corruption

Page 4

Fin de mois décisive pour le sort de la CAN



La Botola reprendra avec les matches de mise à jour

Page 21



**A** moins de 24h du déconfinement annoncé par les autorités, le ministère de la Santé a recensé 349 nouveaux cas de Covid-19 ce mercredi 24 juin à 10h dont 125 à Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, 94 à Laâyoune-Sakia El Hamra et 92 à Casablanca-Settat. Des chiffres inquiétants qui font craindre le pire et dont le timing ne pouvait pas être plus dérangeant.

Maintenant que le nombre de cas actifs a explosé, atteignant les 2053 cas, pour un total de 10.693 cas enregistrés sur le territoire national, on a de plus en plus de mal à décrypter une courbe épidémiologique incompréhensible. Mais a priori, d'après Driss Elhabchi, on est

encore loin d'un scénario catastrophe. Le responsable du service de chimie et toxicologie à l'Institut Pasteur de Casablanca se veut rassurant : La récente hausse des cas ne doit pas inquiéter les citoyennes et citoyens car la gravité de la situation épidémique est principalement établie grâce au nombre de malades hospitalisés dans un état grave. Aujourd'hui (avant-hier), on n'en dénombre pas plus de 9 patients dans tous les hôpitaux du Royaume. Puis d'ajouter que les cas recensés seront traités et guéris dans 10 jours. En revanche, Driss Elhabchi prévient qu'en l'absence d'un respect strict des mesures sanitaires, le risque d'une deuxième vague deviendra plus qu'une

hypothèse. A la lumière de ses éléments, le Maroc sait à quoi s'attendre et surtout comment éviter le pire, et ce dans un contexte mondial de plus en plus pesant. D'ailleurs avec un million de nouveaux cas en « seulement huit jours », l'OMS craint une nouvelle accélération de la pandémie dans le monde comme c'est déjà le cas en Amérique latine.

En attendant de voir ce que l'avenir nous réserve, les bonnes nouvelles continuent à affluer avec un nombre de guérisons passé à 8.426, grâce à 19 nouvelles guérisons enregistrées mercredi matin. Le nombre de décès est, quant à lui, resté inchangé (214).

C.C

*Driss Lachguar, Premier secrétaire de l'USFP*

Notre parti a toujours appelé à la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, ce qui ne saurait s'appliquer à un gouvernement de technocrates

Actualité



Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a été l'invité, lundi dernier, d'une émission de débat en direct sur le site d'information «Aldar», où il a livré une analyse pertinente concernant de nombreuses questions d'actualité. Il s'est également exprimé sur les prochaines échéances électorales, l'instauration d'un impôt sur la fortune, la formation d'un gouvernement de technocrates, ou encore la gestion de la crise sanitaire.

Au tout début de l'émission, le Premier secrétaire a été invité à s'exprimer sur la disparition de Si Abderrahmane El Youssoufi et a dans ce sens considéré que

le défunt occupait une place spéciale dans le cœur de tous les Marocains, même ceux qui s'opposaient à lui et qui n'étaient pas d'accord avec ses choix, ses convictions et ses positions. «Il suffit de voir l'attention particulière que S.M le Roi Mohammed VI a toujours portée à Si Abderrahmane pour se rendre compte de la grandeur de l'homme qu'il était ; un résistant et nationaliste honnête, doublé d'un homme politique intègre», a-t-il souligné. «Sans parler de son nom qui a été donné, de son vivant, à une grande avenue de Tanger», a-t-il poursuivi. Et d'ajouter : «Il a vécu avec beaucoup de dignité et est mort comme un symbole de la nation».

Questionné sur l'affaire du ministre d'Etat chargé des droits de l'Homme qui a employé une jeune femme durant une vingtaine d'années dans son cabinet d'avocats sans jamais l'avoir déclarée à la CNSS, Driss Lachguar précise qu'il ne veut pas personnaliser le débat, ni parler d'un cas particulier mais estime que c'est au ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle de faire son boulot. «Les inspecteurs de travail doivent effectuer des inspections dans les bureaux d'avocats, d'architectes, les bureaux d'études, les cabinets médicaux et dans tous les domaines qui concernent les ouvriers et les salariés afin de garantir la généralisation de la couverture sociale», a-t-il affirmé, tout en précisant que cette affaire n'est guère personnelle mais concerne l'Etat

en général, car «nos ennemis peuvent l'instrumentaliser contre notre pays dans des forums internationaux», a-t-il mis en garde.

Selon l'invité de l'émission de débat, la crise sanitaire du Covid-19 a démontré que plus de 60% du tissu économique national opère dans le secteur informel, ce qui veut dire qu'un nombre important de Marocains ne sont intégrés ni au système fiscal ni à la CNSS. «Pour résoudre la problématique sociale, le gouvernement doit œuvrer à la généralisation de la couverture sociale et à l'instauration de l'équité fiscale», a souligné le Premier secrétaire, tout en précisant que l'USFP a présenté plusieurs propositions allant dans ce sens, notamment celles contenues dans la Plateforme du Premier secrétaire et dans le document concernant la loi de Finances rectificative.

Evoquant les décisions récemment prises par la Cour suprême espagnole en rapport avec la question de l'intégrité territoriale du Royaume, le dirigeant socialiste explique que la décision d'interdire l'utilisation occasionnelle ou permanente de drapeaux «non officiels» ou de toute autre expression politique à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments publics sur le sol espagnol constitue un coup dur pour les séparatistes. Il a également estimé qu'après cette crise sanitaire qui a touché le monde entier, on peut espérer que les dirigeants algériens se rendront compte que ni le Maroc ni les Marocains ne sont

“

Il est inconcevable qu'un élu dans le Maroc post-pandémie puisse cumuler plusieurs salaires

“

Tout débat sur le report des élections serait aujourd'hui prématuré

leurs ennemis. «La pandémie a, en effet, démontré que les milliards investis par l'Algérie dans l'armement dans le but de combattre un ennemi imaginaire ne serviront à rien. Ils devraient plutôt investir cet argent qui revient au peuple algérien dans le développement, la recherche scientifique, la stabilité du pays, ou encore dans la lutte contre les vrais dangers qui les guettent et qui ne se trouvent certainement pas à l'Ouest de leur pays», a-t-il fait savoir.



*Le fait de ne pas déclarer ses salariés à la CNSS est inconcevable, ce serait même à apparenter à un crime.*



Concernant l'annulation de l'opération Marhaba 2020 à cause de la crise sanitaire, le leader socialiste a considéré que les fortes institutions du pays ont été irréprochables dans la lutte contre la Covid-19 et qu'elles seules disposent de données fiables et d'études approfondies leur permettant de prendre de telles décisions. Driss Lachguar n'a pas manqué de rappeler que c'est grâce à une série de mesures préventives et proactives que le pays a pu contenir la propagation de l'épidémie. «Les pays qui ont hésité à prendre des mesures préventives à cause de leur système politique ont fini par le payer lourdement. Si nous avions hésité un mois de plus, la situation aurait pu être catastrophique», a-t-il soutenu, tout en mettant en avant les

pouvoirs parlementaire, exécutif et judiciaire qui, selon lui, ont également su s'adapter à la situation. Le leader du parti de la Rose a tenu, par ailleurs, à remercier S.M le Roi pour sa clairvoyance et sa vision proactive mais également le peuple marocain qui a su faire preuve de grande maturité lors de cette crise. Il a également mis en lumière le fait que l'USFP a toujours appelé à constituer un bloc national derrière Sa Majesté et à unir les rangs et laisser de côté le principe de majorité et opposition pour lutter contre le virus. «L'objectif premier de l'USFP et de l'ensemble du peuple marocain est de vaincre la pandémie», a fait savoir Driss Lachguar. «J'ai été le premier à lancer un appel à l'unité nationale pour lutter contre le Covid-19», a-t-il mis en avant. Et d'ajouter : «J'ai demandé au chef du gouvernement d'ouvrir un dialogue avec tout le monde et, effectivement, ce dernier a accédé à ma demande en organisant des réunions de concertation avec les chefs des partis politiques représentés au Parlement, toutes tendances confondues». Le leader itihadi a dans ce sens loué l'approche du gouvernement dans la gestion de la crise sanitaire, notamment sur les plans de la scolarisation à distance et de la distribution des aides financières aux familles touchées par la pandémie. «C'est vrai qu'il y a eu certaines failles dans la distribution des aides, mais force est de reconnaître que le gouvernement y a réussi à 90%», a-t-il précisé, avant de mettre en avant la nécessité de redé-

marrer rapidement la vie économique, puisque, selon lui, l'Etat ne pourra pas continuer à verser des aides financières, car ses revenus ont considérablement baissé sur quasiment tous les plans.

S'agissant de la proposition de formation d'un gouvernement d'union nationale, Driss Lachguar a précisé que son appel intervenait dans un contexte marqué par la propagation du coronavirus. «Ma proposition concernant la constitution d'un gouvernement d'union nationale n'était pas une fin en soi, mais elle était juste un moyen parmi d'autres de renforcer notre immunité et notre capacité à faire face à la pandémie. Aujourd'hui, les institutions de notre pays gèrent très bien cette crise, aussi nous n'avons pas besoin d'un gouvernement d'union nationale. Mais si demain des développements négatifs se produisaient, la proposition resterait valable», a-t-il expliqué. Et d'ajouter : «La réalisation de cette idée concerne toutes les composantes de l'Etat et du gouvernement et non pas l'USFP ou Driss Lachguar». «J'ai proposé une idée qui vise le long terme dans le cas où les choses deviendraient compliquées ou s'il s'avérait qu'il est plus difficile de faire face à la pandémie. A ce moment, on pourrait former un gouvernement d'union nationale. Je l'ai donc proposé pour l'avenir et non pas pour l'appliquer hic et nunc», a tenu à clarifier le dirigeant du parti de la Rose.

Dans un tout autre registre, le Premier secrétaire a appelé à l'instaur-

ation d'un impôt sur la fortune que plusieurs pays dans les quatre coins du monde appliquent déjà. «Nous travaillons d'arrache-pied sur ce sujet pour pouvoir présenter nos suggestions et propositions dans les prochains jours», a-t-il noté. S'agissant des cumuls des salaires et des retraites dont bénéficient certains élus, Driss Lachguar s'est montré catégorique : «Il est inconcevable qu'un élu dans le Maroc post-pandémie puisse cumuler plusieurs salaires ou qu'une personne puisse bénéficier de plusieurs retraites du budget public», a-t-il martelé.

Concernant les prochaines échéances électorales, le dirigeant itihadi a appelé à mettre fin à toutes les pratiques qui portent atteinte à la transparence du processus électoral. D'où la nécessité, selon lui, de réviser le système électoral et d'alourdir les peines prévues par la loi contre la corruption électorale. «Il s'agit d'un crime odieux, puisqu'il ne porte pas atteinte à une seule personne mais nuit à la société toute entière», a-t-il lancé tout en appelant l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPLC) et le Conseil national des droits de l'Homme à travailler davantage sur la lutte contre ce fléau. Il a, par ailleurs, exprimé son désaccord avec ceux qui demandent le report des prochaines élections dès aujourd'hui. «Tout débat sur le report des élections est prématuré», a-t-il tranché.

Répondant à une question concernant l'éventuelle formation



**L'USFP a toujours œuvré pour l'édification d'un Etat juste et fort et d'une société moderniste et solidaire**

d'un gouvernement de technocrates, le Premier secrétaire a souligné que la position de l'USFP à ce sujet est claire, précise et formelle. «Notre parti a toujours appelé à la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes. Ce qui ne saurait s'appliquer à un gouvernement de technocrates», a-t-il précisé. Et d'ajouter : «En tant que parti démocratique, nous nous opposerons à toute régression sur le plan des acquis démocratiques que nous avons réalisés». Driss Lachguar a tenu, en guise de conclusion, à rappeler que l'USFP a toujours œuvré pour la construction d'un Etat juste et fort et d'une société moderniste et solidaire.

M.T et M.O



**Le gouvernement doit œuvrer à la généralisation de la couverture sociale et l'instauration de l'équité fiscale**

# Mohamed Benabdelkader : *Les procès à distance, un acquis à consolider par un cadre juridique*

*Opérationnalisation de la stratégie de lutte contre la corruption*

Le dispositif de procès à distance représente un acquis devant être consolidé par un cadre juridique, a affirmé, mardi à Rabat, le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader.

Répondant à une question centrale à la Chambre des conseillers, il a souligné que la mise en oeuvre de ce dispositif se fait dans le respect des conditions de l'audience publique et après l'obtention du consentement de l'accusé et de sa défense, ajoutant que 1.370 détenus ont été libérés à l'issue de procès à distance dans les différents tribunaux du Royaume.

Le responsable gouvernemental a affirmé que le ministère, dans le cadre de ses compétences dans la gestion administrative des tribunaux et la garantie de la sécurité sanitaire des usagers, magistrats, avocats et fonctionnaires, a mis en place diverses mesures en coordination avec ses partenaires.

Cette coordination a permis de résoudre une équation difficile, a-t-il souligné, mettant en exergue l'organisation de procès à distance dans les différents tribunaux du Royaume et la promotion des services numériques. Il précise, à cet égard, que 34.323 demandes d'obtention du registre du commerce ont été traitées, en plus de 120.906 demandes d'extrait de casier judiciaire.



De plus, des décisions supplémentaires relatives aux mesures préventives et à l'organisation du travail ont été prises, telles que des interventions périodiques de stérilisation des tribunaux et l'adoption du dispositif de procès à distance par visioconférence, ayant servi à accélérer le

rythme de la transformation numérique au sein de l'administration judiciaire.

En outre, le ministre a relevé qu'un plan conjoint entre le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, la Présidence du Ministère public, les associations d'avocats et le ministère de la Justice a été élaboré pour

organiser la reprise de l'activité normale des tribunaux.

Mohamed Benabdelkader a souligné que le ministère est engagé dans l'exécution de la stratégie de lutte contre la corruption et dans la promotion de la transparence et l'intégrité de l'action judiciaire.

## De nouveaux adouls à Marrakech

*Un deuxième groupe prête serment devant la Cour d'appel*



Un deuxième groupe des nouveaux adouls de la promotion 2018 a prêté serment, lundi devant la Cour d'appel de Marrakech, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi relative à la profes-

La cérémonie s'est déroulée dans le strict respect des mesures préventives décrétées pour endiguer la propagation de la pandémie de Covid-19, les nouveaux adouls ayant été divisés en trois groupes pour prêter serment.

La cérémonie de prestation

de serment, présidée par le premier président de la Cour d'appel de la cité ocre, Ahmed Jedoui, intervient après que les nouveaux lauréats ayant rejoint le Conseil régional des adouls de la circonscription de la ladite juridiction ont rempli les condi-

tions légales pour exercer la profession au terme d'une année de formation.

Le deuxième groupe, composée de 30 nouveaux adouls, comprend pour la première fois des femmes, après l'ouverture de cette profession à la gente féminine, dans le cadre de la stratégie mise en place pour promouvoir son accès aux métiers de la justice.

Au début de cette cérémonie, le 1er substitut du procureur général du Roi près la Cour d'appel de Marrakech, Abdelkader El Fettahi, a qualifié de "moment historique" la prestation de serment par ces nouveaux adouls, ajoutant que ce groupe comprend les meilleures compétences juridiques dans le domaine du notariat.

De son côté, le président du Conseil régional des adouls dans la circonscription de la Cour d'appel de Marrakech, Mohamed Amaidi, a souligné l'importance de la prestation de serment ainsi que de la noble mission dévolue à cette profession qui occupe une

place privilégiée dans le système judiciaire.

Il a, dans ce sens, appelé les nouveaux adouls à respecter l'éthique de la profession, ses traditions et ses coutumes, tout en s'engageant à adopter ses principes et à adhérer, de manière sérieuse et positive, à son développement, à travers la formation continue, le mérite et la crédibilité au travail.

Et de conclure que l'adoul est un acteur majeur au sein de la société et contribue à son épanouissement, vu qu'il exerce sa profession avec dévouement et loyalisme.

Pour sa part, le secrétaire général du conseil régional des adouls à la Cour d'appel de Marrakech, Mohamed El Abnaoui, s'est félicité de l'accès de la gent féminine à ce métier réservé jusque-là uniquement aux hommes, ce qui permettra d'y apporter une valeur ajoutée et ce, à la faveur de la décision de S.M le Roi Mohammed VI autorisant les femmes marocaines à exercer la profession d'adoul.

# Les clusters de Lalla Mimouna au centre d'une enquête judiciaire



L'affaire du foyer de contamination de Lalla Mimouna prend une nouvelle tournure avec l'annonce, mardi 23 juin, de l'ouverture d'une enquête judiciaire visant à déterminer les causes et circonstances de la propagation du coronavirus (Covid-19) dans trois unités de conditionnement des fruits rouges dans la province de Kénitra.

L'enquête judiciaire, ordonnée par le procureur du Roi près la Cour d'appel de Kénitra, « s'assigne pour objectif de déterminer les infractions pénales ayant causé la contamination au Covid-19 de plusieurs employés agricoles, notamment la négligence, la non-prise des mesures nécessaires à leur protection ou le non-respect des lois et réglementations, en particulier les dispositions juridiques et organiques relatives aux mesures préventives et gestes barrières décidés par les autorités publiques durant l'état d'urgence sanitaire », souligne un communiqué du procureur, cité par la MAP. Et d'ajouter qu'elle vise également à déterminer les responsabilités afin de définir l'impact juridique adéquat.

Rappelons qu'une enquête préliminaire (administrative) avait été ouverte au lendemain de cette affaire qui a fait l'actualité, vendredi 19 juin dernier, après la détection des clusters dans la province de Kénitra qui exploseront de façon surprenante le nombre de cas de contamination à l'échelle locale et nationale.

Notons qu'un peu plus tôt dans la journée du mardi 23, la Fédération interprofessionnelle marocaine des fruits rouges (Interproberries Maroc) s'est fendue d'un communiqué dans lequel elle se défausse de toute responsabilité.

En dépit de « la campagne médiatique

viciuse qui la dénigre », elle affirme poursuivre son implication active dans la campagne nationale de lutte contre la pandémie de Covid-19.

La Fédération « continuera sa mobilisation et poursuivra ses efforts pour protéger toutes les personnes et tous les intervenants dans le secteur », a assuré son président, Mohamed Al Amouri, condamnant le harcèlement et les provocations à l'encontre des adhérents de l'interprofession.

A propos de l'apparition de foyers de



**La Fédération marocaine des fruits rouges ramène sa fraise**

contamination dans la province, Mohamed Al Amouri a regretté « profondément les cas qui ont été enregistrés dans la région de Lalla Mimouna, qui sont tous porteurs asymptomatiques du virus et selon l'Organisation mondiale de la santé, ne transmettent pas l'infection si les normes de sécurité sont respectées ».

Dans son communiqué, la Fédération a cependant imputé la responsabilité de ces clusters aux personnes infectées expliquant qu'elles l'ont été en dehors des heures de travail. « Le comportement des individus et des groupes en dehors des heures de travail demeure incontrôlable », peut-on lire.

Dans son texte, l'Interproberries Maroc a également regretté le retard enregistré dans la réalisation des tests PCR qui n'ont commencé qu'après la mi-juin. Elle a toutefois estimé que « dans ce cas, l'esprit de responsabilité de l'individu et de la famille est essentiel dans la lutte contre le virus et la limitation de sa propagation ».

Si la Fédération marocaine des fruits rouges assure apprécier « fortement les Hautes directives Royales dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19 et les efforts des pouvoirs publics », elle condamne en revanche « l'intimidation des médias, la désinformation de l'opinion publique et le ciblage du secteur des fruits rouges ».

La Fédération a saisi cette occasion pour rappeler que ce secteur est pourvoyeur de 17 millions de jours ouvrables au cours de cette année, fournit 100.000 emplois directs et 250.000 emplois indirects et rapporte à l'Etat plus de 5 milliards de dirhams de devises.

Elle rappelle également que, jusqu'à la fin du mois de mai dernier, le secteur des fruits rouges « a réussi à exporter 20.363

tonnes de fraises fraîches, 37.748 tonnes de framboises, 33.355 tonnes de myrtilles et 59.225 tonnes de fraises surgelées ».

En outre, il contribue à l'exportation des produits agricoles et à l'amélioration de la balance commerciale et à la réserve stratégique nationale de devises et participe au soutien des équilibres financiers de l'économie nationale.

Dans son communiqué, la Fédération relève par ailleurs « la contribution du secteur à l'allègement du fardeau du Fonds national de lutte contre la maladie de Covid-19 et ce par le règlement des salaires et des cotisations à la sécurité sociale » et « l'engagement de toutes les unités de conditionnement et unités de production à assurer la stricte mise en œuvre des instructions des autorités publiques depuis le début de la pandémie ».

En plus d'assurer la sécurité, la prévention et la distanciation sociale dans les lieux de travail, des transports et des fermes de production, elle affirme « le respect et l'application des décisions et instructions de l'Etat concernant la continuité du travail dans le secteur agricole, et notre positionnement, en première ligne, dès le début de la pandémie, pour contribuer à affronter la difficile situation économique que traverse notre pays ».

A propos de l'enquête judiciaire, soulignons qu'elle a été confiée à la brigade nationale de la Gendarmerie Royale, après l'enquête administrative effectuée par une commission mixte composée des ministères de l'Intérieur, de la Santé, de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts et du Travail et de l'Insertion professionnelle.

**Alain Bouthry**

Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

## La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

# Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox



# Pas de pèlerinage cette année

*Remboursement des frais du Hajj et maintien pour l'année prochaine des résultats du tirage au sort de la saison 1441 H*



La Commission Royale chargée du pèlerinage a annoncé mardi le remboursement des frais du Hajj déposés précédemment dans les agences d'Al Barid Bank, du 1er

au 24 juillet 2020, et le maintien pour l'année prochaine des résultats du tirage au sort du pèlerinage de la saison 1441 de l'hégire.

Dans un communiqué, le mi-

nistère des Habous et des Affaires islamiques indique que la Commission Royale chargée du pèlerinage s'est réunie et a décidé de rembourser les frais du Hajj déposés précédemment dans les

agences d'Al Barid Bank, que ce soit par les retenus dans la liste de l'organisation officielle ou dans la liste des agences de voyages touristiques, ajoutant que les agences d'Al Barid Bank permettront aux personnes concernées de récupérer ces sommes d'argent à partir du mercredi 1er au vendredi 24 juillet 2020. Le ministère a en outre appelé les citoyens concernés à se rendre à n'importe quelle agence de celles relevant d'Al Barid Bank durant cette période, munis de leurs cartes d'identité nationale, dans le plein respect des règles et conditions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et des mesures préventives et de précaution.

La commission a aussi décidé de maintenir pour la saison 1442 de l'hégire (2021) les résultats du tirage au sort (listes des retenus et listes d'attente de l'organisation officielle et des agences de voyages touristiques) de la saison 1441 de l'hégire (2020), précise le communiqué.

La Commission Royale chargée du pèlerinage se réunira à la fin de l'année, a poursuivi la même source, relevant que le paiement des frais du prochain Hajj sera effectué dans le délai qui sera annoncé, pour affirmer la volonté constante d'accomplir ce rituel.

Il sera également procédé, après la fin du délai de paiement, au remboursement de ceux qui ont abandonné selon les listes d'attente, a fait savoir le ministère.

Ces décisions interviennent sur la base du communiqué publié lundi par les autorités saoudiennes, dans lequel il a été décidé - dans les circonstances de propagation de l'épidémie et conformément aux préceptes de l'Islam visant à préserver la vie humaine - d'accomplir le rituel du Hajj d'une manière saine avec un nombre très limité de citoyens saoudiens et de ressortissants en Arabie Saoudite représentant toutes les nationalités.

## Othmane El Ferdaous : *Impossible d'organiser des colonies de vacances actuellement*

*Les centres d'estivage pourraient rouvrir leurs portes en septembre si la situation épidémiologique le permet*

Le ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Othmane El Ferdaous, a indiqué, mardi à Rabat, qu'il est impossible d'organiser des colonies de vacances actuellement.

Il est impossible d'organiser des colonies de vacances et des activités en plein air et de manière collective à l'heure actuelle, a-t-il affirmé devant la commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants.

Il a, également, fait observer qu'il est fort probable que les centres d'estivage puissent rouvrir leurs portes à partir de septembre prochain, selon l'évolution de la situation épidémiologique, en consultation avec les services compétents, pour accueillir les activités de certaines associations œuvrant dans les domaines de formation et de stages.

Le département de tutelle a mis en place, à cet effet, un guide de procédures à prendre en considération par les superviseurs de ces centres et les bénéficiaires de leurs services, a noté le ministre, ajoutant que ce manuel comprend une série de mesures et de procédures concrètes de protection contre le coronavirus, telles

que le nettoyage et la stérilisation des centres d'estivage, la sensibilisation des bénéficiaires et l'obligation du port de masque, outre le respect de la distanciation corporelle.

Le ministère est conscient des répercussions négatives et psychologiques de la pandémie sur les enfants et les jeunes, d'où la nécessité de mettre en place des programmes éducatifs et ludiques afin de réduire l'impact du confinement, de mobiliser la société civile concernée en vue de proposer des alternatives à l'animation socio-éducative pendant la période estivale, conformément à la conjoncture actuelle et à la situation épidémiologique au Royaume, a-t-il souligné.

Par ailleurs, il s'est attardé sur les préparatifs et les différentes mesures entreprises par le ministère pour la période post-confinement dédiés aux foyers de femmes et aux centres de formation professionnelle des femmes, à travers la mise en place d'un plan d'action dans le cadre des préparatifs précoces pour la prochaine saison, l'élaboration d'un guide pratique pour les crèches et un programme de travail pour le secteur de la jeunesse et les



centres d'accueil et d'estivage, outre l'adoption du numérique dans la gestion des activités et leur suivi via des plateformes de communication officielles.

Le ministre a, également, rappelé une série de mesures préventives adoptées pour endiguer la propagation de la Covid-19, dont l'arrêt des activités des

établissements des jeunes et des femmes, la suspension des activités culturelles, sportives et éducatives, l'organisation de conférences numériques traitant de divers sujets, outre l'organisation de l'opération "Salama" au profit des pensionnaires des centres de protection de l'enfance.

## Azali Assoumani, président de l'Union des Comores

# Ce que fait Sa Majesté le Roi en Afrique est extraordinaire

Le Maroc a toujours été aux côtés de l'Union des Comores et "ce que fait Sa Majesté le Roi Mohammed VI en Afrique est extraordinaire", a affirmé mardi le président comorien Azali Assoumani.

«Le Maroc a toujours été aux côtés de l'Union des Comores et Sa Majesté y veille personnellement à travers les multiples actes de solidarité" que le Souverain a manifestés, notamment "le nombre important d'étudiants comoriens au Maroc, la participation du Royaume à la conférence de Paris des donateurs pour le Plan Comores émergent 2030 et maintenant avec ce don», a réaffirmé le président Azali Assoumani dans des déclarations à la presse à l'occasion de la remise de l'aide médicale marocaine aux Comores dans le cadre de l'Initiative de S.M le Roi Mohammed VI d'accorder des aides médicales à plusieurs pays africains pour les accompagner dans leurs efforts de lutte contre le coronavirus.

Le Souverain «a institué une tradition de solidarité exemplaire», a ajouté le chef de l'Etat.

Le président de l'Union des Comores a souhaité à cette occasion un prompt rétablissement à S.M le Roi tout en implorant de Tout-Puissant de préserver le Souverain.

L'aide médicale marocaine destinée aux Comores, dans le cadre d'un ensemble d'aides accordées, sur Hautes instructions de S.M le Roi Mohammed VI, à plusieurs pays africains pour les accompagner dans leurs efforts de lutte contre le coronavirus, est arrivée mardi matin à l'aéroport international de Moroni.

Les équipements et produits composant l'aide marocaine ont été réceptionnés, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée en présence des ministres comoriens des Affaires étrangères, Souef Mohamed El Amine, de l'Economie, coordonnateur Covid-19 et porte-parole du gouvernement, Houmed Msaidi, de la Santé, Loub Yakout Zaidou, du secrétaire général du gouvernement comorien, Hamadi Idarousse, et du directeur des affaires africaines au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération in-



ternationale et des Marocains résidant à l'étranger, Mohamed Sbihi.

Etaient également présents à cette cérémonie, les présidents de la section des Comores de la Fondation Mohammed VI des oulémas africains et de l'Amicale des anciens lauréats du Maroc.

Cette action de solidarité

s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative lancée par SM le Roi, le 13 avril 2020, en tant que démarche pragmatique et orientée vers l'action, destinée aux pays africains frères, permettant un partage d'expériences et de bonnes pratiques et visant à établir un cadre opérationnel afin d'accompagner leurs efforts dans

les différentes phases de gestion de la pandémie.

L'aide médicale marocaine aux pays africains est composée de près de 8 millions de masques, 900.000 visières, 600.000 charlottes, 60.000 blouses, 30.000 litres de gel hydroalcoolique, ainsi que 75.000 boîtes de chloroquine et 15.000 boîtes d'azithromycine.

## Sarah Mbi Enow Anyang Agbor, commissaire de l'UA chargée des ressources humaines, de la science et de la technologie

# L'initiative Royale, un grand geste de bienveillance humaine



L'initiative de S.M le Roi Mohammed VI d'accorder des aides médicales à plusieurs pays africains pour les accompagner dans leurs efforts de lutte contre la pandémie de Covid-19 est

"un grand geste de bienveillance humaine", a affirmé, mardi à Addis-Abeba, la commissaire de l'Union africaine (UA) chargée des ressources humaines, de la science et de la technologie, Sarah Mbi

Enow Anyang Agbor.

"En tant que commissaire de l'Union africaine, je lève ma voix pour remercier hautement S.M le Roi Mohammed VI", a-t-elle déclaré à la MAP à l'issue d'une rencontre au siège de l'Union avec l'ambassadeur représentant permanent du Royaume auprès de l'UA et de la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi, soulignant que cette aide médicale appuiera les efforts des pays africains destinés à limiter l'impact de l'épidémie du coronavirus.

La commissaire de l'UA a fait observer que l'initiative Royale représente aussi un message fort pour l'unité des peuples africains, soutenant dans ce sens que "les défis auxquels l'Afrique est confrontée ne peuvent être relevés que par nous en tant qu'Africains".

"Nous avons une responsabilité collective envers notre continent, l'Afrique. Nous devons s'inspirer de l'exemple donné par S.M le Roi Mohammed VI à travers cette aide médicale. Ensemble, nous sommes plus forts", a-t-elle dit.

Elle a, d'autre part, salué les initiatives et projets de coopération d'envergure lancés par S.M le Roi Mohammed VI pour booster l'intégration du continent, citant notamment le projet structurant du gazoduc Nigeria-Maroc et le projet marocain de complexe de fertilisants en Ethiopie.

S.M le Roi Mohammed VI avait donné ses Hautes instructions pour l'acheminement d'aides médicales à plusieurs pays africains frères.

Cette aide vise à fournir du matériel médical afin d'accompagner les pays africains frères dans leurs efforts de lutte contre la pandémie de Covid-19.

Cette action de solidarité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative lancée par Sa Majesté le Roi le 13 avril 2020, en tant que démarche pragmatique et orientée vers l'action, destinée aux pays africains frères, permettant un partage d'expériences et de bonnes pratiques et visant à établir un cadre opérationnel afin d'accompagner leurs efforts dans les différentes phases de gestion de la pandémie.

## Condoléances Royales au président centrafricain

*Décès de l'ambassadeur de la RCA au Maroc*

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de condoléances au président de la République centrafricaine, Faustin-Archange Touadéra, suite au décès de l'ambassadeur de ce pays au Maroc, Ismaila Nimaga.

"J'ai appris avec émotion le décès de feu Ismaila

Nimaga, ambassadeur de la République centrafricaine auprès de Notre Majesté", souligne le Souverain dans ce message.

"Incarnant sa fonction, Son excellence œuvra à promouvoir l'excellente coopération maroco-centrafricaine et contribua à entretenir l'esprit de fra-

ternité et de solidarité qui la caractérise", ajoute Sa Majesté.

En cette triste circonstance, S.M le Roi adresse ses condoléances les plus sincères au président centrafricain et exprime Sa profonde compassion aux membres de la famille et aux amis du défunt.

# 600 Marocains bloqués à l'étranger regagnent le Maroc

Quelque 600 Marocains bloqués à l'étranger, suite à la fermeture des frontières aériennes, terrestres et maritimes en raison de la pandémie du Covid-19, ont regagné, mardi le Royaume, via l'aéroport Agadir-Al Massira dans le cadre d'une opération prise en charge par les autorités marocaines.

Cette opération a profité notamment aux personnes souffrant de maladies chroniques, aux touristes en situation de précarité ainsi qu'aux enfants et nourrissons.

Ainsi, trois avions de Royal Air Maroc (RAM), en provenance de Dubaï, Bruxelles et Paris, ont atterri à l'aéroport international Agadir Al Massira, avec à leur bord chacun entre 150 et 290 passagers.

Dès leur arrivée, à l'aéroport, toutes les mesures nécessaires ont été prises pour faciliter les formalités douanières et permettre aux bénéficiaires de cette opération de récupérer leurs bagages de manière fluide et ordonnée, dans le respect total des mesures préventives et du protocole sanitaire en vigueur.

Ces personnes ont embarqué dans des bus à destination d'établissements hôteliers d'Agadir, où elles ont été soumises aux tests de dépistage au nouveau coronavirus (Covid-19) et seront confinées selon les procédures sanitaires en vigueur et dans les meilleures conditions.

A rappeler que toutes ces opérations de rapatriement suivent le même protocole sanitaire, avec des tests de dépistage



au virus à l'arrivée et un confinement de neuf jours dans le cadre du suivi médical nécessaire, le but étant de s'assurer que ces personnes ne constitueront pas un danger pour elles-mêmes ou leurs fa-

milles et leur entourage.

Des centaines de Marocains bloqués à l'étranger ont regagné le Maroc à bord de plusieurs vols en provenance de l'Algérie, de la région espagnole d'Andalou-

sie, de Madrid, de Barcelone et des Iles Canaries ainsi que d'Istanbul. Ces opérations de rapatriement se poursuivront et devront concerner prochainement d'autres régions et pays.

## Un premier vol de rapatriement organisé depuis Bruxelles



Dans le cadre des opérations de rapatriement des citoyens bloqués à l'étranger en raison de la pandémie du Covid-19, le Maroc a organisé, mardi, un vol humanitaire entre Bruxelles et Agadir.

Ce vol, à bord duquel se trouvaient 150 passagers, concerne des citoyens en situation de vulnérabilité, des personnes malades et âgées et des enfants en bas âge.

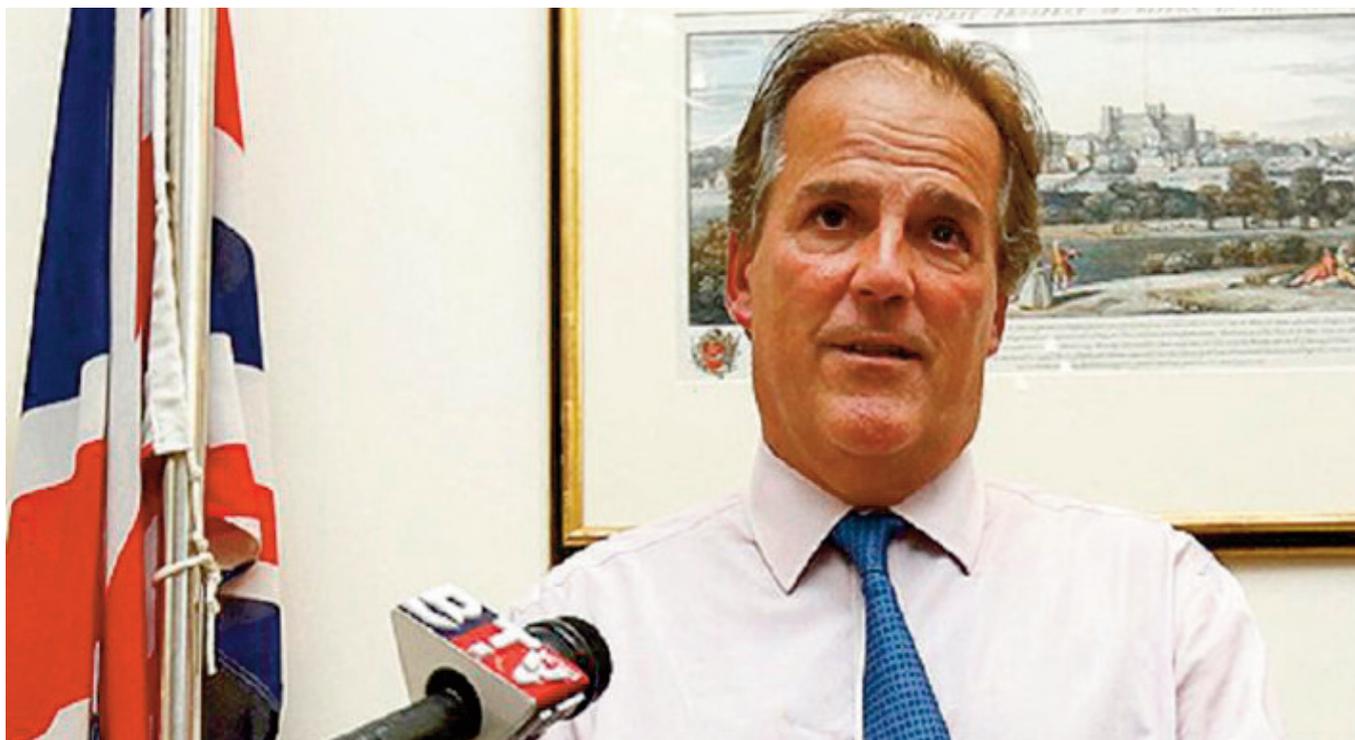
Cette opération a été supervisée à l'aéroport de Bruxelles par l'ambassadeur du Maroc en Belgique et au Grand Duché de Luxembourg, Mohamed Ameer, les consuls généraux du Royaume à Bruxelles, Liège et Anvers et le directeur de RAM pour le Be-

nex Mohamed Amraoui.

Elle s'inscrit dans le cadre du programme de rapatriement organisé par le Royaume et qui a concerné jusqu'à présent des centaines de Marocains bloqués à l'étranger dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire décrété par plusieurs pays suite à la propagation de la pandémie du Covid-19.

Quelque 30 vols ont été programmés entre les 21 et 27 juin pour le rapatriement de 4.644 Marocains bloqués dans 17 pays, dans le contexte de la pandémie, avait annoncé lundi le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

# L'Algérie est responsable de la persistance du différend sur le Sahara



**L**a responsabilité imprescriptible de l'Algérie dans la persistance du différend régional sur le Sahara marocain, la primauté du processus des tables rondes de Genève et la pertinence de l'Initiative marocaine d'autonomie comme seule solution au différend régional furent les principaux

axes des interventions de Mark Field et Derek Conway, anciens ministres britanniques, dans le cadre de leur participation au Sahara Debate, une émission citoyenne diffusée sur les réseaux sociaux.

Les deux personnalités britanniques ont souligné que l'Algérie a créé le Polisario et continue de lui apporter un appui politique, financier, militaire et logistique, tout en lui déléguant la souveraineté sur une partie de son territoire, en violation du droit international humanitaire.

Mark Field, ancien ministre d'Etat au sein du Foreign and Commonwealth Office, a rappelé la responsabilité de l'Algérie dans la situation humanitaire dans les camps de Tindouf, qu'il a qualifiée "d'horrible".

Pour les deux anciens responsables, dont les nombreuses visites au Maghreb leur ont permis de développer une fine connaissance de la région, le processus des tables rondes est une opportunité historique, car il réunit pour la première fois les véritables parties. C'est ainsi qu'ils ont relevé l'importance d'une participation constructive de l'Algérie à ce processus.

Derek Conway, en particulier, a déclaré qu'en tant que principal appui du Polisario, l'Algérie a une "responsabilité particulière" dans la recherche d'une solution à la "triste situation" dans laquelle se trouvent les populations des camps de Tindouf, en s'engageant de plain-pied dans le processus des tables rondes de Genève.

Pour rappel, deux tables rondes se

sont tenues à Genève en décembre 2018 et en mars 2019, réunissant le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario.

À l'issue de la deuxième table ronde de Genève, les participants se sont engagés à se réunir de nouveau sous le même format.

Dans sa résolution 2494, le Conseil de sécurité s'est félicité de la volonté des participants aux tables rondes de poursuivre leur engagement dans ce processus, dans un esprit de réalisme et de compromis, tout au long de sa durée jusqu'à ce qu'il aboutisse.

Pour les deux personnalités britanniques, la seule et unique solution au différend régional sur le Sahara marocain est l'initiative marocaine d'autonomie, dont ils ont loué la pertinence et la clairovoyance.

Cette initiative, a affirmé Mark Field, est la seule à offrir la possibilité pour les habitants du Sahara marocain de gérer eux-mêmes leur développement économique et social, tandis que M. Conway a estimé que cette initiative recèle "un avenir radieux" pour les populations de la région.

À la lumière du climat de stabilité, de démocratie et de prospérité qui règne dans les provinces du Sud du Royaume, les deux responsables ont souligné que les réformes lancées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI ont établi une "base solide" pour l'avenir des populations du Sahara marocain.

En particulier, Derek Conway a noté

que les réformes impulsées par S.M le Roi Mohammed VI, notamment la Constitution de 2011 et l'adoption d'un nouveau Code de la famille en 2004, font du Maroc un "pionnier" et un havre de démocratie et de stabilité, non seulement au Maghreb, mais dans toute l'Afrique.

Dans ce contexte, a-t-il poursuivi, les populations du Sahara marocain jouissent pleinement de leurs droits politiques, économiques et sociaux, mettant en avant le rôle du nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud, lancé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans la prospérité de la région du Sahara.

Il a ainsi indiqué que pour "chaque dollar généré dans la région, le Maroc y investit sept dollars", démentant par-là les allégations fallacieuses propagées par l'Algérie et le Polisario d'un soi-disant "pillage" de la région.

Les deux personnalités britanniques se sont accordées sur la vivacité de la démocratie locale dans les provinces du Sud, relevant qu'elles ont enregistré un taux de participation de 79% lors des premières élections régionales de l'histoire du Royaume, soit le taux le plus élevé au Maroc.

Mark Field et Derek Conway ont fait ces déclarations dans le cadre du Sahara Debate, une émission citoyenne qui se veut une plateforme ouverte et démocratique pour jeter des éclairages sereins et dépassionnés sur la question du Sahara marocain.



Alger a une responsabilité particulière dans la recherche d'une solution, affirment deux anciens ministres britanniques

# La Cour des comptes appelle à l'adoption d'une démarche intégrée en matière de développement humain

*Pour une plus grande rigueur dans la lutte contre la prolifération des bidonvilles*



La Cour des comptes a recommandé au gouvernement d'instaurer une plus grande rigueur dans la lutte contre la prolifération des bidonvilles.

Dans son rapport sur le Programme national des villes sans bidonvilles présenté, mardi, devant la commission du contrôle des finances publiques à la Chambre des représentants, la Cour des comptes a recommandé l'instauration d'une plus grande rigueur dans la lutte contre la prolifération

des bidonvilles, à travers le renforcement des mécanismes de contrôle et de dissuasion sur le plan juridique et technologique et la mise en place d'une communication appropriée pour vulgariser l'offre des aides publiques contre l'habitat insalubre, mettant ainsi un terme à la perception répandue de la garantie d'une rente publique future.

De même, au vu des résultats du programme et afin d'assurer de meilleures conditions de réussite

aux futurs programmes publics contre l'habitat insalubre, l'Etat est appelé à adopter une démarche intégrée de développement humain allant au-delà de l'approche "logement" pour inclure les dimensions économiques et sociales dans les sites des nouveaux logements, en prévoyant des activités génératrices de revenus et en intégrant les services publics de base, à savoir l'éducation, la santé, le transport et la sécurité, souligne le rapport, présenté en présence du premier

président de la Cour des comptes, Driss Jettou.

Le gouvernement est, également, invité à agir sur l'offre, en proposant des solutions plus variées en produits de logement et aides financières pouvant répondre aux besoins des différents segments de ménages et tenant compte de leurs moyens financiers réels.

En outre, cette institution constitutionnelle a vivement recommandé de remédier à certaines lacunes dans la maîtrise des programmes publics relatifs à la lutte contre l'habitat insalubre, en mettant en place un nombre de bénéficiaires maîtrisés, avec des critères d'éligibilité standardisés et une base de données fiable, un schéma de financement réaliste et respecté, un foncier assaini et optimisé, une programmation réaliste et un délai d'exécution respecté, ainsi qu'une meilleure coordination d'ensemble avec une responsabilisation claire de chacun des acteurs.

La Cour des comptes estime que le développement du phénomène des bidonvilles et de l'habitat insalubre en général a été accentué par l'exode rural, ajoutant qu'il est aussi le résultat de l'absence d'une stratégie d'aménagement du territoire, permettant

une stabilité de la population, une juste répartition des activités sur le territoire national et une planification urbaine adéquate tenant compte des différentes couches sociales.

Lancé officiellement en 2004, le Programme national des villes sans bidonvilles s'inscrit dans la politique de l'Etat en matière d'habitat et trouve son essence dans les Orientations Royales, des déclarations gouvernementales et des objectifs de développement durable souscrits par le Royaume.

Ainsi, jusqu'à fin 2018, quel que 179 conventions de financement ont été conclues dans le cadre du programme, couvrant 85 villes et centres urbains et traitant 294.134 ménages.

Ces conventions ont prévu un investissement prévisionnel de 28.200 MDH dont l'aide publique provenant du Fonds de solidarité habitat et intégration urbaine (FSHIU) est de 7.030 MDH. Le reste étant financé, essentiellement, par les plus-values des produits de la péréquation et les contributions des bénéficiaires.

Par ailleurs, trois modes opératoires ont été retenus pour la résorption des bidonvilles, à savoir la restructuration, le relogement et le recasement.

# La mort d'un jeune Marocain dans un centre espagnol pour mineurs suscite l'indignation

*Le décès d'Iliass Tahiri avait été classé comme accidentel*

Le décès l'an dernier d'un jeune Marocain dans un centre pour mineurs en Espagne avait été classé comme "accidentel". Mais la publication d'une vidéo troublante de sa mort a entraîné des appels à rouvrir le dossier et interdire la méthode utilisée pour l'attacher.

Iliass Tahiri, 18 ans, est décédé le 1er juillet 2019 dans le centre de Tierras de Oria en Andalousie (sud) où il était placé depuis deux mois.

En janvier, une juge d'instruction a prononcé un non-lieu, concluant à une mort "accidentelle". Mais des images de vidéosurveillance publiées début juin par le quotidien El País ne montrent aucune résistance violente du garçon pouvant justifier la "contention mécanique" utilisée à son encontre.

Consistant à attacher quelqu'un sur un lit pour qu'il ne puisse pas se blesser ni blesser autrui, elle ne peut être utilisée que si la personne est agitée ou agressive.

Sur ces images, dont l'authenticité a été confirmée à l'AFP par une porte-parole de Ginso -l'entité gérant le centre-, on peut voir des employés placer rudement le jeune homme sur un lit, à plat ventre.

Ils l'immobilisent ensuite à six. Un des gardes s'agenouille sur le bas du dos du garçon pour serrer une sangle autour de sa taille, avant de se rendre compte qu'il ne respire plus.

Quelques jours après la diffusion de ces images, le Défenseur des droits espagnol a demandé l'interdiction de cette pratique dans les centres pour mineurs. Et le 18 juin, le parquet d'Almeria a demandé la réouverture de l'enquête sur le décès.

"Si vous voyez la vidéo, vous ne pourrez jamais croire que c'était accidentel, comme la juge l'a dit", dit à l'AFP un frère d'Iliass, Anass Tahiri, 22 ans. "Cette vidéo montre comment ils l'ont tué, c'est un meurtre", accuse-t-il alors que la famille a fait appel du classement de l'affaire.

Ces images ont fuité en Espagne alors que les manifestations se multipliaient dans le monde pour dénoncer la mort en mai aux Etats-Unis d'un homme noir, George Floyd, plaqué au sol par un policier blanc agenouillé sur son cou.

Arrivé en Espagne en 2017, Iliass Tahiri avait été placé dans des centres pour mineurs pour "quelques problèmes dans la rue", selon son frère.

La veille de sa mort, il avait vu sa mère pour la première fois depuis deux mois et lui avait dit avoir été menacé et maltraité, ajoute-t-il.

"Il voulait qu'elle lui trouve un avocat pour le faire sortir car il avait atteint le point où il préférerait être en prison que dans ce centre", explique Anass, indiquant que son frère avait fait l'objet d'une surveillance pour risque de suicide.

Ginso a assuré à l'AFP que "la nécessité et la correcte application des mesures de contention" avaient été démontrées par l'enquête et que les employés avaient "respecté scrupuleusement le protocole". Ce procédé reste "exceptionnel" et est pratiqué avec "le moins de force possible".

Mais l'Association andalouse des droits de l'Homme (APDHA) affirme que ce type de méthode est une "pratique courante" dans les centres pour mineurs.

Pour Francisco Fernandez Caparros de l'APDHA, "la vidéo montre un usage de la force nettement disproportionné compte tenu de l'attitude d'Iliass". C'est "une agression et une violence totalement inutiles" et "c'est cette situation de stress et de violence qui l'a tué".

Deux autres jeunes sont morts en Espagne ces dernières années après avoir fait l'objet de contentions, à Madrid en 2011 et au présidé occupé de Mellilla en 2018.

Le Défenseur des droits Francisco Fernandez Marugan appelle le gouvernement à changer la loi. "Une décision rapide et radicale est nécessaire pour mettre fin à l'utilisation de la contention mécanique une fois pour toutes" et "personne d'autre ne doit mourir en Espagne dans ces circonstances".

Le procureur d'Almeria a ordonné que cette pratique soit "immédiatement" suspendue dans les centres gérés par Ginso.

Contactées par l'AFP, les autorités judiciaires régionales n'ont pas commenté.

En 2016, le Comité pour la prévention de la torture s'était rendu à Tierras de Oria, dénonçant sa procédure de contention comme un "recours disproportionné à la force" et exhortant les autorités régionales à y mettre fin, selon la députée régionale d'opposition Maribel Mora.

"Mais rien ne s'est passé ensuite," déplore l'élu. Selon des chiffres officiels, la contention a été utilisée 360 fois dans les 16 centres andalous pour jeunes durant les deux années suivantes.

# Le Maroc rejette toute intervention étrangère en Libye

*Soutien de la Ligue arabe à l'accord de Skhirat*



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a appelé à la formation d'un groupe arabe restreint chargé de l'élaboration d'une vision stratégique ouverte sur les parties libyennes pour contribuer à la résolution de la crise en Libye.

S'exprimant lors d'une réunion urgente de la Ligue arabe sur la crise libyenne, il a mis l'accent sur la nécessité de s'ouvrir et d'écouter les différentes parties libyennes afin de rapprocher leurs points de vue.

Ces deux propositions émanent d'interrogations au sujet d'une vision stratégique commune au sein de la Ligue arabe à même d'ouvrir la voie pour contribuer effectivement au règlement de la crise en Libye, ainsi que de sa capacité de s'imposer en tant que groupement régional qui a un impact sur la prise de décision concernant la question de la Libye, a-t-il ajouté. Et de s'interroger s'il est possible d'outrepasser l'accord de Skhirat sans alternative

qui sera au moins accepté aux niveaux libyen et international, notant que certaines dispositions de cet accord devront être actualisées.

Nasser Bourita a passé en revue l'approche du Maroc au sujet du conflit en Libye basée sur la préservation de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale des Libyens ainsi que le rejet de toute vision de division.

Il a souligné également l'engagement du Maroc avec les pays arabes pour la défense de leur intégrité territoriale et de leur souveraineté nationale, tout en soulignant le rejet par le Royaume de toute intervention étrangère en Libye et de toute ingérence non arabe dans la région arabe. Et de conclure que le Maroc salue tous les efforts et initiatives déployés pour rapprocher les points de vue des Libyens afin d'aboutir à un règlement de la crise qui sévit depuis neuf ans.

Il convient de préciser que le Conseil de la Ligue arabe, qui a tenu mardi une réunion d'urgence au niveau des ministres des Affaires étrangères, a réaffirmé son plein soutien à l'accord politique

inter-libyen signé entre les parties libyennes en décembre 2015 à Skhirat.

Ce Conseil, réuni en visioconférence sur les derniers développements en Libye, a souligné l'importance du rôle de toutes les institutions légales émanant de cet accord politique, conformément à la décision qui a précédé le récent sommet arabe en Tunisie, et qui a préconisé l'accord de Skhirat comme référence de base pour toute solution en Libye.

Les ministres arabes des Affaires étrangères ont souligné la nécessité de s'engager en faveur de l'unité nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi que de la stabilité de la Libye et du bien-être de son peuple, mettant l'accent sur l'importance majeure pour l'Etat libyen et ses institutions de retrouver leur fonction de servir le peuple libyen.

Ils ont aussi exprimé leur rejet total de toute ingérence étrangère, de quelques nature et source qu'elle soit, qui faciliterait l'afflux des combattants terroristes étrangers en Libye, mettant en garde contre la violation des résolu-

tions internationales concernant l'embargo sur les armes, qui risquerait de menacer la sécurité des voisins libyens et de la région.

Le règlement politique entre tous les Libyens, avec leurs diverses affiliations, est la seule solution pour rétablir la sécurité et la stabilité et combattre le terrorisme, ont-ils estimé, exprimant leur "vive préoccupation" quant à l'escalade militaire extérieure qui, selon eux, ne fait qu'aggraver la crise en Libye et menace la sécurité et la stabilité de la région dans son ensemble, y compris la région méditerranéenne.

Les ministres arabes des Affaires étrangères ont également appelé les Nations unies et la communauté internationale à faire pression pour obliger toutes les parties étrangères à chasser les mercenaires de toutes les terres libyennes, à œuvrer pour unifier les institutions militaires et de sécurité en Libye dans le processus de la solution politique, et à démanteler et désarmer les milices et groupes armés conformément aux conclusions de la Conférence de Berlin.



## Poussée préoccupante de la pandémie aux Etats-Unis



Les autorités sanitaires américaines se sont inquiétées mardi d'une poussée "préoccupante" aux Etats-Unis de l'épidémie de Covid-19, qui a passé le cap des 100.000 morts en Amérique latine.

"Les deux prochaines semaines seront critiques" pour répondre à ces poussées "préoccupantes", a mis en garde le Dr Anthony Fauci, immunologiste en chef de la Maison Blanche, devant une commission de la Chambre des représentants.

Contrairement à ce qu'a sous-entendu Donald Trump en évoquant des hausses liées au nombre de tests, l'immunologiste a souligné que cette augmentation venait surtout de "la contagion" entre habitants.

"Et c'est quelque chose qui m'inquiète vrai-

ment", a-t-il confié, alors que plus de 32.000 cas ont été diagnostiqués ces dernières 24 heures.

Les Etats-Unis sont le pays le plus endeuillé par le Covid-19 avec 121.176 décès, dont près de 800 ces dernières 24 heures, selon les données de l'Université Johns Hopkins, qui fait référence.

Le Texas, qui a très vite entamé son déconfinement début mai, a notamment enregistré mardi 5.000 nouvelles infections - un record depuis le début de la pandémie - poussant son gouverneur républicain, Greg Abbott, à appeler ses concitoyens à rester chez eux.

Le Covid-19 a même eu raison du dîner annuel des correspondants de la Maison Blanche, qui était prévu le 29 août.

Aux Caraïbes et en Amérique latine, actuel épicode de l'épidémie, le bilan a dépassé mardi les 100.000 morts, dont plus de la moitié au Brésil, selon un comptage réalisé par l'AFP à partir de données officielles.

Plus de 200 policiers péruviens sont morts du coronavirus et plus de 15.000 ont été contaminés en tentant de faire respecter le confinement dans ce pays qui figure parmi les plus touchés d'Amérique latine avec le Brésil, le Mexique et le Chili.

Le Mexique notamment a enregistré 6.288 nouveaux cas ces dernières 24 heures. Donald Trump a d'ailleurs vanté mardi l'efficacité du mur construit entre les Etats-Unis et le Mexique. "Il a arrêté le Covid, il a tout arrêté", a-t-il martelé.

Face à l'épidémie, la Colombie a quant à elle prolongé le confinement jusqu'au 15 juillet.

Au Brésil, où le dernier bilan fait état de 52.645 morts, dont 1.374 ces dernières 24 heures, des peuples indigènes ont fui dans la forêt pour échapper au coronavirus, d'autres ont bloqué l'accès de leurs villages.

"La pandémie nous a posé beaucoup de problèmes. Nous sommes à seulement 15 minutes de la Colombie et des gens de là-bas ve-

naient ici nous acheter des poissons ou des fruits", déplore Sildonei Mendes da Silva, cacique du peuple Umariáçu.

Ces efforts n'ont pas été suffisants pour stopper la pandémie: 24 habitants de la réserve ont été contaminés et deux sont morts de Covid-19.

Sur le Vieux-Continent, l'Allemagne a reconfiné mardi plus de 600.000 personnes face à l'éruption d'un foyer de contamination dans le plus grand abattoir d'Europe, où plus de 1.550 personnes ont été contaminées.

Le numéro un mondial du tennis, le champion serbe Novak Djokovic, a lui aussi été testé positif, mais sans symptômes.

Contaminé en marge d'un tournoi caritatif

qu'il avait organisé en juin, au mépris des précautions sanitaires, il a reconnu avoir "eu tort" de programmer une telle manifestation. "C'était trop tôt".

En Italie, les autorités médicales s'inquiètent d'une possible seconde vague. En Espagne, la Catalogne est revenue sur sa décision d'autoriser la réouverture des discothèques, n'autorisant à danser que les personnes se connaissant déjà, et seulement dans des restaurants ou des hôtels.

Potentiel vecteur de contaminations à grande échelle, le hajj, grand pèlerinage musulman annuel à La Mecque et l'un des cinq piliers de l'islam, aura bien lieu en juillet, mais sera réduit: seul un millier de pèlerins seront autorisés à y participer.

### Plan de relance de l'UE

Les négociations "avancent" sur un plan de relance post-coronavirus de l'Union européenne, a déclaré le président français Emmanuel Macron, arrivé aux Pays-Bas mardi soir pour s'entretenir avec le Premier ministre néerlandais Mark Rutte.

Les Pays-Bas font partie des quatre pays (avec l'Autriche, la Suède et le Danemark) qui sont très réservés sur ce projet de plan - pour l'instant fixé à 750 milliards d'euros - qui bénéficiera avant tout aux pays du Sud, les plus touchés par la crise du Covid-19.

M. Rutte a reçu le président français à La Haye en soirée pour un entretien, suivi d'un dîner de travail, en amont d'un sommet extraordinaire réunissant physiquement les dirigeants des 27 pays de l'UE à Bruxelles les 17 et 18 juillet pour tenter de trouver un accord sur le plan de relance massif de l'économie européenne.

Les deux dirigeants ne se sont pas exprimés devant les médias présents, mais tous deux "(croient) en cette solidarité qui fait notre Europe", a déclaré dans un tweet Emmanuel Macron avant sa rencontre avec Mark Rutte.

"D'ici le Conseil européen de juillet, il nous faut convaincre nos partenaires sur la base de cet accord franco-allemand. Les négociations avancent et chacun doit être entendu", a-t-il ajouté.

Les dirigeants européens sont engagés dans une course contre la montre pour s'entendre avant fin juillet sur un plan de relance massif, malgré les profondes divergences constatées lors d'une première réunion vendredi.

Le Premier ministre néerlandais avait émis des doutes quant à la conclusion d'un accord lors d'un sommet en juillet.

"Il est incertain qu'il soit finalisé à ce moment-là ou que nous ayons besoin de plus de sessions, ou qu'elles aient lieu pendant l'été ou plus tard", avait-il déclaré.



Aux Caraïbes et en Amérique latine, le bilan a dépassé les 100.000 morts

# Des indigènes réfugiés dans la forêt brésilienne pour échapper au coronavirus



Les cabanes en bois de Cruzeirinho, petit village indigène au cœur de l'Amazonie brésilienne, sont presque toutes vides: la plupart des habitants ont fui dans la forêt, par peur d'être contaminés par le coronavirus.

Seules cinq des 32 familles de cette communauté autochtone sont restées sur place, les autres ayant abandonné leurs maisons en bois pour trouver refuge dans la végétation luxuriante de la jungle.

"Ils ont préféré amener leurs affaires dans la forêt et éviter tout contact", explique à l'AFP Bene Mayuruna, un des seuls habitants ayant décidé de demeurer au village, dont la population vit essentiellement de la pêche et de la culture du manioc.

Le village est beaucoup plus calme qu'à l'accoutumée, le silence étant tout juste troublé par le caquetement de quelques poules.

Situé sur les rives du fleuve Javari, un important affluent de l'Amazone, Cruzeirinho est loin d'être le seul village autochtone déserté par une partie de ses habitants.

"De nombreux indigènes sont contraints de

fuir le coronavirus, non seulement au Brésil, mais aussi en Colombie, au Pérou ou en Indonésie", relate dès le mois d'avril Oyvind Eggen, directeur de l'ONG Rainforest Foundation Norway.

"La crise sanitaire est une pression supplémentaire pour ces personnes qui se trouvent déjà dans une situation très difficile", souligne-t-il dans un communiqué.

Une équipe de professionnels de la santé a été envoyée récemment par l'armée brésilienne à Cruzeirinho pour aller auprès des habitants restés sur place, communiquant avec eux à l'aide d'interprètes.

Aucun d'entre eux n'a été testé positif au coronavirus jusqu'à présent.

A une semaine de bateau de Cruzeirinho, les habitants de la réserve indigène d'Umariaçu ont décidé d'adopter une stratégie différente.

Plutôt que de fuir dans la forêt, ils ont bloqué l'accès de leurs villages à toute personne venue de l'extérieur.

"Attention, terre indigène. Fermée pour 15 jours", peut-on lire à l'entrée de cette réserve de 5.000 hectares où vivent environ 7.000 autoch-

tones, près de la frontière avec le Pérou et la Colombie.

Le peuple Ticuna, qui vit sur ces terres, a également installé une barricade pour bloquer l'accès à la réserve, qui donne sur une route très fréquentée menant à Tabatinga, ville frontalière de 65.000 habitants.

Une décision difficile à prendre, la subsistance des habitants dépendant en partie de la vente de produits aux visiteurs.

"La pandémie nous a posé beaucoup de problèmes. Nous sommes à seulement 15 minutes de la Colombie et des gens de là-bas venaient ici nous acheter des poissons ou des fruits", déplore Sildonei Mendes da Silva, cacique du peuple Umariaçu.

Ces efforts n'ont pas été suffisants pour stopper net la pandémie: 24 habitants de la réserve ont été contaminés et deux sont morts du Covid-19.

À l'intérieur de la réserve, l'usage du masque de protection est peu répandu, a constaté l'AFP, avec des rassemblements au moment des messes, les fidèles semblant peu soucieux de respecter les gestes barrières.

L'Association des peuples indigènes du Brésil (APIB) a pourtant tenté de diffuser lundi sur les réseaux sociaux un message destiné aux jeunes autochtones, leur demandant de rester chez eux le plus possible pour éviter de contaminer les plus âgés.

"Le virus tue des chefs, des anciens et des guérisseurs, (...) et la pandémie risque de causer des dommages irréversibles à nos communautés et notre culture", peut-on lire sur ce message.

Le Brésil est le deuxième pays le plus touché au monde par le virus, après les États-Unis, avec plus de 52.000 morts et plus d'un million de personnes contaminées.

Les peuples indigènes, décimés par le passé par d'autres maladies venues de l'extérieur, sont également touchés de plein fouet.

D'après l'APIB, plus de 7.700 indigènes ont été infectés par le coronavirus au Brésil et plus de 346 en sont morts.

L'association accuse le gouvernement du président d'extrême droite Jair Bolsonaro de "ne rien faire" pour empêcher le virus de se répandre parmi les quelque 900.000 autochtones qui vivent dans le pays.

IDIOTORIAL

## Le bouteflikisme sans Boutef

Le nouveau président algérien a adressé un message de remerciements aux Hirakistes qui ont bien voulu se confiner en prison jusqu'à la levée du couvre-feu sanitaire. Parmi les personnes incarcérées, à leur demande, figure une gynécologue, mère de deux enfants de 12 et 14 ans. Une militante qui n'est pas sans rappeler la grande Jamila Bouhired, dont se souviennent toutes les Marocaines et qui a fait raisonner les zagharides, youtube d'aujourd'hui, suite à sa condamnation par les autorités coloniales.

Aujourd'hui Jamila, l'icône du mouvement national algérien, qui est sortie lors du Hirak pour dénoncer "le mandat de plus" de Boutef, se voit dans la peau du Dr Amira Bouraoui, "femme courage" qu'elle soutient.

Les militaires, toujours au pouvoir, veulent profiter du Covid-19 en attendant de trouver un vaccin au Hirak. Et poursuivre le bouteflikisme sans Bouteflika, également confiné à sa demande. Les milices du Polisario se déclarent, quant à elles, décidées à prêter main forte aux gouvernements algériens, pour mater le Hirak !

Par Belaid Bouimid



# La place de l'eau dans un monde post-Covid-19 plus solidaire et durable

L'accès à l'eau est essentiel à la réalisation de tous les droits humains, au développement socioéconomique, à la santé, à la construction de la paix et de la résilience, tant au niveau des pays qu'à l'échelle internationale. L'eau joue un rôle clé dans la causalité, la transmission et la prévention de nombreuses maladies, tout en étant essentielle à la santé et au maintien des écosystèmes qui fournissent notre alimentation ainsi que d'autres biens et services.

L'actualité de la pandémie de Covid-19 a mis à nu les carences dans les politiques d'accès à l'eau et à l'hygiène, notamment dans les pays en développement où la faiblesse des systèmes d'approvisionnement en eau et d'accès aux services sociaux de base remet en cause toutes les stratégies de prévention, d'adaptation et de résilience. Cette pandémie nous rappelle également le long chemin qui nous sépare encore de l'atteinte de l'accès universel à l'eau, une des cibles majeures des ODD en 2030.

Dans plusieurs régions du monde, le Sahel en particulier, les crises liées à l'eau, exacerbées par la croissance démographique, les conflits armés et les changements climatiques, accentuent les inégalités, l'insécurité et les hydro-conflits entre communautés.

L'amélioration de l'accès à l'eau devient ainsi une priorité impérative pour renforcer la résilience des populations et la sécurité alimentaire et stabiliser le Sahel où la montée de l'extrémisme violent pose des défis sécuritaires, de paix et de développement. Ainsi, il est heureux de constater que le G5 Sahel ait adopté une stratégie qui repose sur un Programme d'investissements prioritaires qui vise notamment à réduire les vulnérabilités à travers un meilleur accès à l'eau.

Élément fondamental pour l'harmonie et la résilience des sociétés et des écosystèmes, l'eau est également vitale pour la sécurité globale de la planète. En effet, l'insuffisance d'instruments politiques et de cadres formels de coopération pour la gestion des ressources hydriques en partage entre plusieurs Etats, est source de conflits potentiels dans de nombreuses régions du monde, comme dans le bassin du Nil et dans le Proche-Orient.

La diplomatie de l'eau s'impose aujourd'hui comme un instrument privilégié pour garantir la sécurité de l'eau, la paix entre pays riverains de bassins partagés et pour la gestion efficace des eaux transfrontières, qui doivent être un vecteur de coopération et non de conflit.

A ce titre, fort de son expérience en matière de coopération transfrontalière, le Sénégal a lancé le premier débat formel sur le triptyque « Eau, paix et sécurité » au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU), en novembre 2016.

La « coopération » apparaît assurément comme la voie du salut pour la



gestion durable des ressources en eau partagées, bien que 158 des 263 cours d'eau internationaux partagés ne disposent toujours pas de cadre de coopération bien établie.

Il s'y ajoute, selon de nombreux spécialistes, que l'accès inégal à l'eau, la pénurie d'eau et des structures de gestion insuffisantes pourraient être les causes principales des conflits interétatiques et régionaux de demain.

Déjà, dans plusieurs conflits, même si l'eau n'est pas la principale raison déclarée, son contrôle n'en constitue pas moins un enjeu important pouvant attiser les conflits. Dans d'autres situations, l'eau est tout simplement utilisée comme arme pour exercer la pression sur des populations vulnérables.

Il faut relever, à cet égard, que la construction de nouveaux barrages en Afrique de l'Ouest ou du Centre, à cause du morcellement politique de la région, va nécessiter des négociations serrées et engendrer des tensions autour du partage de l'eau, du fait aussi des considérations environnementales importantes à prendre en compte.

La situation est délicate pour le fleuve Niger qui compte dix pays riverains, mais elle est aussi complexe ailleurs en Afrique, notamment autour de la gestion des eaux du Nil entre pays situés en amont et en aval, ou autour du Lac Tchad. La question de l'eau reste assurément au cœur de l'Agenda de la paix et du développement.

Dans le cadre du renforcement de sa volonté politique à promouvoir la coopération et l'hydro-diplomatie et dans une perspective de diplomatie préventive, le Sénégal a adhéré à la Convention des Nations unies sur l'eau de 1992. Il a lancé la mise en place du Pôle de l'eau de Dakar qui va participer à concrétiser les recommandations du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix. Le Sénégal a engagé aussi, avec plusieurs institutions financières, l'opérationnalisation d'un Fonds

bleu, un mécanisme de financement innovant, afin de renforcer la coopération et de promouvoir la construction d'infrastructures d'intérêt commun de mise en valeur des ressources en eau partagées, et l'accès universel à l'eau.

Les bassins partagés apparaissent comme des lieux privilégiés pour bâtir des économies solidaires et résilientes. Dans le Sahel, les conditions climatiques sont marquées par une grande variabilité spatiale et temporelle, avec des dérèglements chroniques et catastrophiques qui ont poussé les Etats riverains du fleuve Sénégal à mettre en place en 1972 l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

Aujourd'hui, l'exemple réussi de l'OMVS est assez emblématique. Il a permis de bâtir, grâce à la réalisation d'activités autour du Nexus Eau-énergie-agriculture, des infrastructures et des programmes structurels d'envergure qui contribuent au renforcement de la résilience des systèmes de production des quatre Etats membres.

C'est au regard de ses acquis, de son leadership dans le domaine de l'eau et de la diplomatie de l'eau, que le Sénégal a été choisi pour abriter, en mars 2021, le 9ème Forum mondial de l'eau. L'organisation du 9ème Forum dans la période post-Covid-19 offre l'occasion de repenser la manière d'aborder les enjeux vitaux de l'eau, dans le cadre du grand chantier de la relance et de la résilience de l'économie post-Covid-19, où l'eau occupera assurément une place importante.

Facteur clé de résilience et de paix, la sécurité de l'eau sera au cœur du cadre d'action du 9ème Forum mondial de l'eau, dont les composantes s'articulent :

- Premièrement, autour d'un processus inclusif décloisonné multi-acteurs avec l'ensemble des parties prenantes, qui vont intervenir dans les groupes de travail structurés autour

des 4 priorités : « Sécurité de l'eau et de l'assainissement », « Coopération », « Eau et développement rural » et « Outils et moyens ».

- Deuxièmement, autour d'un Sommet des chefs d'Etat, de gouvernement et des grandes institutions internationales, pour lancer un message et une initiative politiques historiques, en vue de catalyser les actions, notamment pour la réalisation rapide de l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

- Troisièmement, autour de la mise en œuvre de l'Initiative Dakar 2021 qui vise, durant la phase préparatoire, à sélectionner des projets pertinents, innovants, reproductibles, produisant des résultats à court terme, à impact durable autour des priorités du Forum.

La pandémie de Covid-19 conforte l'urgence de mobiliser la communauté internationale dans toute sa diversité et à tous les niveaux, pour faire du Forum mondial de « Dakar 2021 », un forum efficace (aux plans social, politique, économique), innovant, catalyseur de l'action pour des engagements continentaux et mondiaux, afin que la sécurité de l'eau pour la paix et le développement soit assurée partout et pour tous, aujourd'hui et demain.

**Par Abdoulaye Sene**  
*Secrétaire exécutif du 9<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau*

**Article paru le 23 juin 2020**  
**sur les colonnes de notre confrère dakarais Le Soleil**



Une production de plus de 228.000T de betterave à sucre prévue dans le périmètre de la Moulouya

La production prévisionnelle de la betterave à sucre dans le périmètre irrigué de la Moulouya au titre de la saison agricole 2019-2020 est évaluée à plus de 228.000 tonnes, avec un rendement de pas moins de 60 tonnes par hectare.

Selon des données de la Direction régionale de l'agriculture de l'Oriental, la superficie réservée à cette culture a été portée à 3.800 hectares, répartis entre les provinces de Berkane avec 2.118 hectares et Nador avec 1.682, et ce à la faveur d'un ambitieux programme dédié au développement de la filière de la betterave sucrière.

La même source précise à cet effet que les résultats positifs et exceptionnels réalisés dans ce secteur au niveau du périmètre irrigué de la Moulouya, en dépit de certaines contraintes, sont le fruit des efforts déployés par le Comité technique régional du sucre, composé de l'Office régional de mise en valeur agricole de la Moulouya (ORMVAM), l'Association des producteurs des plantes sucrières (APPS de Nador et Berkane) et l'usine de la société Cosumar à Zaïo, rapporte la MAP. Les superficies dédiées à la culture de la betterave à sucre ont bénéficié des bonnes précipitations enregistrées entre octobre 2019 et janvier 2020, fait savoir aussi la Direction régionale de l'agriculture, ajoutant que l'amélioration des réserves en eau dans le complexe hydraulique de la Moulouya, fin mars et début avril, a favorisé la reprise de l'opération d'irrigation régulière de cette culture.

Encouragé par ces conditions favorables et par l'importance socio-économique que joue la culture de la betterave à sucre dans le périmètre de la Moulouya, l'ORMVAM, en association avec ses partenaires au sein du Comité technique régional, a conjugué les efforts pour assurer la réussite de la campagne betteravière, et ce à travers une série de mesures bien étudiées et un suivi rigoureux des différentes étapes de la production de la betterave à sucre.

La Direction régionale met ainsi l'accent sur les mesures préventives de protection contre le Covid-19 mises en place par les producteurs, les encadrants et les employés de l'usine de la Cosumar à Zaïo, la planification de l'irrigation pendant la période marquée par de faibles pluies, la disponibilité des intrants agricoles nécessaires, dont la semence monogermes qui est plus productive et résistante aux maladies, les engrais et les pesticides, en plus de l'accompagnement et l'encadrement des producteurs durant toutes les étapes de production, ce qui a permis de mener à temps les travaux d'entretien.

L'actuelle campagne a été marquée aussi par le recours, pour la deuxième année consécutive, à un système informatique qui coordonne et facilite la gestion de l'ensemble des opérations de plantation, de récolte et de transport, en sus du strict respect des mesures de distanciation sociale imposées par le nouveau coronavirus.

## Le gouvernement planche sur l'amélioration du climat des affaires



Le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a affirmé, mardi à Rabat, que le Comité national de l'environnement des affaires (CNEA) entamera dans les prochains jours l'élaboration d'une politique nationale intégrée visant à améliorer le climat des affaires, basée essentiellement sur les résultats de l'enquête nationale sur les obstacles au développement du secteur privé, menée par le Comité en 2019 en partenariat avec des experts internationaux.

Cette annonce a été faite lors des travaux de la 11ème réunion du CNEA, qui a été consacrée à la présentation du bilan des activités du Comité au titre de l'année 2019, l'adoption de son plan d'action pour l'année en cours et la présentation d'exposés sur un ensemble de projets structurants dans le pays et qui concernent le développement du climat des affaires. Intervenant à cette occasion, il a souligné qu'en application des instructions contenues dans le message adressé par SM le Roi Mohammed VI aux participants à la 2ème session de la Conférence internationale sur la justice, en octobre dernier à Marrakech, dans lequel Sa Majesté a souligné la nécessité d'élaborer une vision stratégique dans le domaine de l'amélioration du climat des affaires, le CNEA "s'emploiera cette année à préparer et développer une politique nationale intégrée pour améliorer le climat des affaires", selon un communiqué du Département du chef du gouvernement.

Pour assurer la réussite de cet important chantier, un comité de pilotage sera créé et comprendra les

différents secteurs et organismes concernés des secteurs public et privé et se chargera de la préparation du contenu de cette politique nationale, a-t-il expliqué.

Le chef du gouvernement a également lancé un appel aux membres du CNEA à "s'engager dans ce chantier structurant qui permettra de donner un nouvel élan au travail du Comité et à la dynamique des réformes liées à l'amélioration du climat des affaires dans notre pays", ainsi qu'au secrétariat du Comité à "poursuivre l'accompagnement et le soutien nécessaires pour la réussite de ce chantier et tous les autres chantiers qui émergeront de cette politique nationale d'amélioration du climat des affaires".

Le chef du gouvernement a salué, à cet égard, la performance du CNEA en tant que l'un des mécanismes de concertation et de dialogue "que nous continuerons d'appuyer pour définir et mettre en place les priorités des réformes qui

facilitent le travail de l'entreprise nationale et accroissent sa compétitivité", notant qu'en dix ans d'existence, le comité a impacté positivement la vie des citoyens et des entreprises, a amélioré et développé le climat des affaires et a renforcé l'attractivité des investissements. "Il s'agit d'une success-story à l'intérêt évident pour le pays et une réussite nationale dont nous sommes fiers et que nous allons veiller à pérenniser", a-t-il dit.

Il a également loué les progrès réalisés par le Maroc, soutenus par les réformes visant l'amélioration du climat des affaires, qui ont permis de renforcer l'attractivité de l'économie nationale, comme en témoignent le volume élevé des investissements étrangers et l'amélioration du classement du Royaume dans divers rapports internationaux tels que le rapport Doing Business publié chaque année par le Groupe de la Banque mondiale.

Le Maroc a pu réaliser un changement qualitatif en gagnant 75 places dans son classement dans ce rapport au cours des dix dernières années, pour se hisser au 53e rang sur 190 pays cette année, contre un 128ème rang avant la création du comité, a-t-il rappelé en faisant savoir que le Royaume occupe le 3e rang au niveau de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Saad Dine El Otmani, d'autre part, exprimé la volonté du gouvernement de renforcer l'approche participative et consultative, de consacrer la confiance entre les différentes parties prenantes des secteurs public et privé, en vue de

favoriser les conditions de production et de compétitivité de l'entreprise et de l'économie nationale et de renforcer l'attractivité du Royaume aux investissements étrangers.

Et de souligner que la situation difficile actuelle caractérisée par les répercussions de la pandémie du nouveau coronavirus et son impact majeur sur les secteurs vitaux "nous impose de profiter des opportunités que la situation actuelle peut offrir, dans un cadre participatif et de convergence, caractérisé par l'esprit national et la primauté de l'intérêt public, et à intensifier les efforts pour sortir de cette crise avec le moins de pertes possibles sur l'économie nationale et l'entreprise marocaine". Dans ce même sillage, il a estimé que la capacité de l'économie nationale à sortir de la situation actuelle et à surmonter la crise conjoncturelle "dépend de la coopération pleine et étroite entre le gouvernement et les différents acteurs économiques et sociaux, et de l'évocation des valeurs de solidarité et de coopération qui unissent les Marocains face aux crises à travers le temps".

A cet égard, le chef du gouvernement a appelé à la formulation et à la mise en place d'un plan d'action visant à relancer l'économie nationale, à reprendre son activité et à renforcer ses capacités futures, ajoutant que "le plus grand défi réside actuellement dans l'engagement positif, la capitalisation des acquis et la proposition de solutions réalistes afin de surmonter les défis auxquels est confronté le développement du secteur privé".



Le CNEA entamera incessamment l'élaboration d'une politique nationale intégrée

## Recul de 25% des livraisons de ciment à fin mai 2020

Les livraisons de ciment se sont repliées de 25,1% entre janvier et mai 2020, après une augmentation de 2,2% durant la même période de l'année dernière, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF), relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

La baisse la moins importante des livraisons concerne particulièrement le segment d'infrastructure qui préserve son évolution positive à fin mai 2020 (+9,2%), à l'inverse des autres segments qui continuent d'afficher des retraits significatifs par rapport à l'année dernière suite à la mise en place des mesures de contournement de la crise sanitaire, précise la DEPF dans sa note de conjoncture du mois de juin.

En effet, la chute importante des ventes de ciment, occasionnée par les conditions particulières de

l'état d'urgence sanitaire actuelle, se poursuit au mois de mai 2020, marquant une baisse de 50,5%, après -54,9% en avril et -28,2% en mars 2020, fait observer la DEPF.

Du côté des opérations de financement du secteur de l'immobilier, le ralentissement du rythme de croissance de l'encours des crédits à l'immobilier se maintient au terme des quatre premiers mois de 2020, marquant une hausse de 2%, après +3,2% il y a un mois et +3,8% un an plus tôt, relève la même source.

Cette évolution est à lier à la décélération de la progression de l'encours des crédits accordés à l'habitat à +2,2%, soit son plus faible niveau, après +5,3% un an auparavant, conjuguée à l'accentuation du recul de celui des crédits alloués à la promotion immobilière à -2,7%, après -1,1%, explique la DEPF.

## Emission de bons de Trésor à court terme

Le Trésor a procédé mardi à l'émission par adjudication de bons de Trésor à court terme, a annoncé la Direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE), relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Il s'agit de bons d'une maturité de 52 semaines et de 2 ans, cédés aux taux respectifs de 2,25% et 1,80%, a indiqué la DTFE dans un communiqué.

Le règlement des bons souscrits interviendra le 29 juin courant, a ajouté la même source.



# La Banque mondiale approuve un financement de 500 millions de dollars en faveur du Maroc

Le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale (BM) a approuvé un financement de 500 millions de dollars destiné à appuyer les importantes réformes politiques nécessaires à la mise en place d'un environnement propice à la transformation numérique au Maroc.

Le financement à l'appui des politiques de développement (DPF) en faveur de l'inclusion numérique et financière s'appuie sur les réformes déjà engagées par les autorités et vise à améliorer l'inclusion financière en permettant aux entreprises et aux ménages d'avoir accès à des infrastructures et des services numériques plus concurrentiels, a indiqué, lundi, la Banque mondiale dans un communiqué.

Il a aussi pour objectif de stimuler la croissance du secteur privé en facilitant l'accès au financement des start-up et des jeunes entrepreneurs, rapporte la MAP.

"L'épidémie de Covid-19 a démontré l'importance primordiale de la transformation numérique pour assurer la continuité des services et favoriser l'innovation", a souligné le directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Maghreb, Jesko Hentschel, cité par le communiqué, notant que depuis le déclenchement de cette crise, le Maroc a accéléré sa transition numérique, démontrant sa capacité à passer à la vitesse supérieure.

"Aujourd'hui plus que jamais, la numérisation offre au Maroc de nouvelles opportunités de développement, qu'il s'agisse de fluidifier les transactions économiques ou d'améliorer la prestation des services aux entreprises et aux particuliers", a-t-il ajouté, notant qu'avec ce nouveau financement, il est question de doper ce potentiel et de mettre à profit le levier de la transformation numérique au service d'une croissance plus inclusive.

Le DPF, dont les objectifs ont été révisés pour prendre en compte les nouvelles priorités liées à la pandémie, viendra soutenir les efforts déployés par les autorités en vue de numériser des services essentiels pour les ménages et les entreprises

et renforcer leur résilience.

"L'accès au financement, à travers des services financiers numériques, des possibilités de crédit, des programmes de protection sociale et des produits d'assurance, permettra aux particuliers et aux ménages de lancer ou développer une activité, d'investir dans l'éducation et la santé, de gérer les risques et d'améliorer leurs conditions générales de vie", a commenté, pour sa part, Djibrilla Issa, spécialiste principal du secteur financier et coresponsable du projet.

En plus de promouvoir la microfinance, le programme facilitera l'accès aux devises pour les start-up. "Il s'agit d'une mesure essentielle pour les jeunes pousses marocaines innovantes qui cherchent à renforcer leur compétitivité locale et mondiale. Elle leur permettra d'importer des services numériques qui ne sont pas disponibles au Maroc afin d'améliorer leur offre de produits et de services et d'accroître ainsi leur compétitivité", a relevé, de son côté, l'économiste senior et coresponsable du projet, Dalia Al Kadi.

Quant à Arthur Foch, spécialiste senior du développement numérique et coresponsable du projet, il a affirmé que la connectivité numérique, clef de voûte de l'actuelle dynamique de réforme, a besoin d'une infrastructure à la fois fiable, sûre et concurrentielle.



"Il est particulièrement crucial de promouvoir une inclusion numérique à l'échelle de l'ensemble du pays et de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte, même dans les régions rurales. Cela passe par des réformes qui favorisent davantage la concurrence et l'investissement en vue d'élargir l'accès à l'Internet haut débit. La disponibilité de ces infrastructures s'est avérée vitale pour assurer la poursuite des activités des entreprises pendant la crise, et elle jouera un rôle crucial dans la relance économique de l'après-Covid-19", a-t-il poursuivi.

Le programme viendra soutenir des réformes indispensables en faveur de la concurrence et de l'accès

universel aux services du secteur des télécommunications et de l'Internet haut débit, ouvrant ainsi la voie à la transformation numérique des entreprises et des administrations.

Le DPF aidera également à poser les jalons du programme de soutien à l'entrepreneuriat Intelaka en appuyant des réformes propices à la croissance des start-up et en créant de nouvelles catégories d'actifs pour répondre aux besoins des entreprises innovantes en fonds d'amorçage.

Enfin, il soutient la participation des petites entreprises au système de passation des marchés publics, dans le but de favoriser ainsi l'inclusion et la relance économiques.

“

**Un appui à l'inclusion numérique et financière**

# Rôle important de l'agriculture dans l'économie régionale

Composante fondamentale de l'économie au niveau de la région de Marrakech-Safi, l'agriculture dispose de potentialités énormes en termes de productions agricoles, bien que le secteur continue de souffrir d'une contrainte majeure à même de limiter la pleine "extériorisation" de ce potentiel, à savoir : l'inclémence pluviométrique.

A la faveur des atouts du secteur de l'agriculture dans cette partie du territoire national figure l'étendue de la superficie agricole utile, laquelle est estimée à 2 millions d'hectares, une superficie irriguée conséquente avec quelque 350.000 ha, un climat favorable à une large gamme de cultures et permettant une précocité des fruits et légumes destinées à l'export, outre le professionnalisme avéré des agriculteurs, et une position géographique stratégique située à proximité des grands centres de consommation.

En termes de productions végétales, la région de Marrakech-Safi contribue à la production nationale avec des taux relativement importants, dont en particulier l'olivier (25%), les agrumes (13%), l'abricotier (65%), le noyer (33%), le melon (20%), l'amandier (15%), les céréales (12%) et les raisins de table (10%), selon les données de la Direction régionale de l'agriculture (DRA) Marrakech-Safi, rapporte la MAP.

La région de Marrakech-Safi est réputée, en outre, par l'importance de sa production animale, avec un cheptel de plus de 5,3 millions de têtes d'ovins, bovins et caprins, permettant à la région d'assurer près de 18% de la production laitière nationale et 12% de la production nationale en viandes rouges, en plus d'une filière avicole moderne très développée (25% de la production nationale en viandes blanches et 10% pour les œufs de consommation), selon la même source.

Parmi les domaines d'excellence de la région de Marrakech-Safi figure, en outre, une diversité des produits du terroir, avec 30 produits identifiés constituant un levier de développement et d'amélioration des conditions des femmes rurales et de création d'emploi pour les jeunes ruraux groupés dans près de 380 coopératives et groupements, avec plus de 7.000 adhérents.

Ce secteur, tient à expliquer la DRA Marrakech-Safi, a bénéficié d'une attention particulière dans le cadre du Plan Maroc vert, à travers le financement de ces projets par l'Agence pour le développement agricole (ADA) et l'encadrement et l'accompagnement des coopératives par les services déconcentrés du département de l'agriculture au niveau de la région, notant que les efforts déployés dans ce sens ont permis la labellisation de 8 produits (huile d'olive, huile d'argan, câpres de Safi, cumin belidi, noix du

Haut Atlas, et les pommes d'Al Haouz), alors que 5 autres produits sont en cours de labellisation.

Malheureusement, ces potentialités se heurtent à une contrainte majeure liée au faible niveau des précipitations annuelles, leurs irrégularités temporelles et spatiales, ainsi que le déficit chronique en eau d'irrigation. Un déficit pluviométrique accentué, ces dernières années, sous l'effet des changements climatiques.

A noter que face à cette problématique, le département de l'agriculture a réalisé, dans le cadre du Plan Maroc vert, le programme national d'économie d'eau d'irrigation (PNEEI) qui consiste en la reconversion du système d'irrigation gravitaire en système goutte-à-goutte. Les réalisations de la région dans le cadre de ce programme ont atteint 105.000 ha de superficies équipées en irrigation localisée à fin 2019, conclut la DRA.

# Le retour aux musées, un souffle d'espoir pour la scène culturelle marocaine

Frappé en plein fouet par la crise sanitaire du coronavirus, le secteur de la culture a su se réinventer au moyen d'un espace numérique, qui lui a permis de nourrir une nouvelle créativité à la portée de quelques clics. A l'image de l'ensemble des lieux culturels au Maroc, les musées ont dû fermer et poursuivre leurs activités en ligne, conviant à une nouvelle lecture artistique et préparant à un prochain déconfinement au rythme de cette nouvelle réalité. Continuer de s'enrichir artistiquement tout en respectant le confinement a été le majeur défi auquel ont fait face les musées au Maroc comme partout dans le monde. Pour le président de la Fondation nationale des musées (FNM), Mehdi Qotbi, la FNM a tenu lors de cette période de crise à "apporter la culture, la douceur et l'espoir dans les foyers marocains". Des initiatives culturelles ont

été lancées par la FNM notamment #Lemuséeàlamaison, qui propose de revivre depuis chez soi, les grandes expositions et événements tenus au Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain, et #Lecinémaàlamaison, organisé en partenariat avec le Centre cinématographique marocain (CCM), qui a offert l'occasion de revoir de grands classiques du cinéma marocain, a indiqué M. Qotbi dans une déclaration à la MAP. Par ailleurs, un retour progressif à la normale est pensé, avec l'organisation de nouvelles expositions prévues dès cet été, une fois l'aval du gouvernement obtenu pour la réouverture des musées, a-t-il poursuivi.

Selon le président du FNM, un "déconfinement culturel" résolument marocain est en cours de préparation, retraçant "des années de créations artistiques marocaines", dans le strict res-

pect des règles de distanciation et des gestes barrières, afin "d'offrir aux Marocains un retour serein et sécurisé dans l'ensemble des musées sous la tutelle de la FNM".

S'agissant la reprise culturelle, le FNM prévoit un grand retour avec deux courants qui ont marqué la scène artistique marocaine : la modernité et la contemporanéité. Seront également mises en lumière plusieurs écoles retraçant des parcours d'artistes qui ont marqué ces courants au Maroc, notamment Miloud Labied, Fatima Hassan, Farid Belkahia, Mohamed Melehi et Mohamed Chabaa, a relevé M. Qotbi, soulignant que ces collections proviennent en grande partie du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports et de l'Académie du Royaume du Maroc. Parallèlement une exposition en hommage à Jilali Gharbaoui sera tenue au Musée Mohammed VI d'art mo-

derne et contemporain.

Nous allons mettre en lumière plusieurs écoles et retracer un parcours des artistes qui ont marqué ces courants au Maroc, notamment Miloud Labied, Fatima Hassan, Farid Belkahia, Mohamed Melehi et Mohamed Chabaa, a-t-il fait savoir.

La crise sanitaire du coronavirus a transformé l'approche du public face à l'art en permettant d'engager une nouvelle forme pour de la culture, plus accessible via un appareil électronique faisant office de médiation. Pour Mehdi Qotbi, cette expérience sanitaire a préconisé l'innovation en continu pour être à la portée de chacun là où il se trouve. Partout dans le monde, les artistes ont contribué à égayé le quotidien de millions de personnes par la littérature, le cinéma, la musique et les visites virtuelles des expositions.



## Reprise du traitement et de la délivrance des autorisations de tournage



Le Centre cinématographique marocain (CCM) a annoncé, mardi, la reprise du traitement et de la délivrance des autorisations de tournage au profit des

sociétés de production cinématographique et audiovisuelle. "Suite à la décision des autorités publiques de lever les restrictions, à partir du jeudi 25 juin 2020, sur les activités

liées à la production audiovisuelle et cinématographique, le CCM annonce la reprise du traitement et de la délivrance des autorisations de tournage au profit des sociétés de production cinématographique et audiovisuelle", indique le Centre dans un communiqué.

A cet effet, le CCM a publié un guide des lignes directrices de sécurisation sanitaire des tournages détaillant les mesures de sécurité et de précaution pour limiter la propagation du virus Corona (Covid-19) pour les tournages au Maroc. Ces lignes directrices visent à "assurer un environnement de travail sûr pour les productions locales et étrangères, prévoyant de tourner au Maroc, pendant et après la pandémie de Covid-19", selon la même source. Le CCM indique également avoir mené une étude approfondie sur les procédures internationales mises en œuvre dans le secteur audiovisuel, pendant la situation sanitaire mondiale actuelle, notant que les résultats de cette étude ont été reflétés dans une série de protocoles et de lignes directrices pour réglementer le travail des productions autorisées à tourner dans le Royaume. Toutes les mesures préventives nécessaires sont conformes aux recommandations des autorités sanitaires, affirme-t-on. Ce guide, qui est un outil professionnel et adapté au contexte de la production cinématogra-

phique et audiovisuelle, rappelle l'ensemble des règles sanitaires communes et présente des recommandations spécifiques aux différentes phases de repérage, de préparation, de tournage et de finition, poursuit le communiqué. Le guide préconise également des règles proactives en matière de constitution des différents départements de production, de répartition et de mouvement des équipes techniques et artistiques. Par ailleurs, le CCM exhorte les sociétés de production à instaurer une organisation rationnelle pour la mise en œuvre des recommandations de sécurisation sanitaire des tournages. En raison de son impact tant culturel qu'économique, au cours de ces derniers mois, le CCM s'est employé à développer un système de protocoles et de procédures afin de permettre la reprise de l'activité cinématographique et audiovisuelle au Maroc, explique le CCM dans son communiqué, relevant qu'il sera attentif aux conditions de déroulement des tournages pour assurer la sécurité sanitaire des équipes technico-artistiques et déploiera tous les efforts nécessaires pour une meilleure reprise de l'activité. Le guide des lignes directrices de sécurisation sanitaire des tournages est disponible en téléchargement sur le site internet du CCM ([www.ccm.ma](http://www.ccm.ma)) en langues arabe, française et anglaise, conclut le communiqué.



## Meryem Aboulouafa sort son premier album "Meryem"

"Meryem" est le premier album de l'auteure-compositrice et interprète marocaine Meryem Aboulouafa, sorti il y a quelques semaines en Europe et au Maroc par le label français Animal 63 et lancé avec le vidéoclip onirique "Deeply". Les 11 chansons de l'album, en anglais et en arabe, proposent un voyage musical inédit, à travers une multitude de sonorités qui concilient classicisme solennel et modernité électronique, sublimés par la voix envoûtante de Aboulouafa. L'album Meryem com-

prend plusieurs morceaux où piano et cordes majestueuses s'accrochent de rythmiques martiales comme dans "Welcome Back to Me" ou "The Accident". Quant aux mouvements classiques de "Say The Truth and Run", ils s'accrochent brillamment de rythmes syncopés.

Née à Casablanca où elle vit toujours, l'artiste a très tôt plongé dans la musique grâce à son père qui l'initie aux classiques rock, Beatles, Stones et Pink Floyd en tête, ainsi qu'aux grands de la chanson française tels Piaf, Brel

et Brassens. Elle prend des cours de solfège et de violon au Conservatoire de musique et écrit des poèmes en arabe et en français qui forment la première étape de son processus de jeu avec les mots. Meryem s'inscrit ensuite à l'École supérieure des Beaux-Arts de Casablanca pour des études d'architecture d'intérieur. Seule à la guitare, elle donne naissance à ses premières chansons. En 2017, Manu Barron, patron d'Animal63, lui propose de réenregistrer certains titres avec de nouveaux collaborateurs.

## Bouillon de culture

### Anne Carson

La poétesse et essayiste canadienne Anne Carson, helléniste réputée, a récemment reçu le prix espagnol Princesse des Asturies de littérature, le jury saluant son monde "exquis" et "érudit". Le jury de ce prix prestigieux dans le monde hispanophone a estimé que cette professeure d'histoire et de grec ancien de 69 ans, présente pour le Nobel de littérature en 2019, était "l'une des écrivaines les plus exquises et les plus érudites de la littérature contemporaine". Le jury a salué son "oeuvre hypnotique, dans laquelle elle fusionne les styles, les références et les formats, et mise sur l'hybride entre gréco-latin, médiéval et contemporain". "Elle a atteint un niveau d'intensité et de crédibilité intellectuelle qui la placent parmi les écrivains les plus remarquables" actuellement dans la littérature anglo-saxonne, a-t-il ajouté dans un communiqué. Traduite en France où elle reste peu connue, Anne Carson bénéficie d'une belle notoriété dans les milieux littéraires anglo-saxons.

Elle s'est forgée dans l'étude des classiques gréco-latins, avec un faible pour Sappho et Homère, une influence à laquelle s'ajoute l'étude de l'anthropologie, de l'histoire, de la publicité et de l'opéra.

Anne Carson est la première femme à avoir reçu en 2001 le prestigieux prix britannique de poésie T.S. Eliot pour "The beauty of the husband: A fictional essay in 29 tangos", où elle décortique les tourments d'une femme obsédée par les liaisons de son mari. Elle a également été honorée deux fois par le Griffin, le prix canadien de poésie.

Considérés comme les Nobel du monde hispanophone, les prix Princesse des Asturies récompensent depuis 1981 des personnes ou des institutions dans divers domaines comme les arts, les sciences et le sport.



## "Les cloches de la pandémie", un ouvrage collectif qui explore le devenir du coronavirus



"Les cloches de la pandémie - l'anarchie artificielle et la reconstitution du monde" est le titre d'un nouvel ouvrage collectif, qui vient de paraître aux éditions "Méditerranée" en Italie. Cet ouvrage réalisé par des écrivains arabes et européens explore le devenir de la pandémie du coronavirus et le moment difficile qu'elle a fait subir à toute l'humanité.

Supervisé par le poète syrien Nouri al-Jarrah, l'ouvrage a réuni les contributions d'une pléiade d'auteurs originaires de Syrie, de Palestine, du Maroc, de la Tunisie, d'Irak, d'Égypte, d'Algérie, de la Turquie et d'Italie. L'ouvrage de 288 pages comprend notamment un article de Mustafa El Haddad, professeur de linguistique générale

à la faculté de lettres de Tétouan et un autre de Mokhlis Saghir, directeur de la Maison de la poésie de Tétouan. Pour l'éditeur, l'ouvrage engage une réflexion sur des questions et des idées imposées par une crise humanitaire, dictée par la propagation d'une pandémie létale, et qui coïncide avec l'effondrement des valeurs universelles dans le monde d'aujourd'hui. L'ouvrage est un appel à développer de nouvelles méthodes modernes pour disposer d'un discours intellectuel de multiples horizons et références, avec une question adressée à l'élite intellectuelle : comment les intellectuels pensent-ils alors que l'humanité est confinée chez soi, derrière les masques du Covid?

## La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable  
de représenter une espèce  
d'emprisonnement par une  
autre que de représenter n'importe  
quelle chose qui existe réellement  
par quelque chose qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

# Le livre

Toujours entremêlées avec les observations concernant Cottard, on trouve aussi dans les carnets de nombreuses remarques, souvent dispersées, dont les unes concernent Grand, maintenant convalescent et qui s'était remis au travail comme si rien n'était arrivé, et dont les autres évoquent la mère du docteur Rieux. Les quelques conversations que la cohabitation autorisait entre celle-ci et Tarrou, des attitudes de la vieille femme, son sourire, ses observations sur la peste, sont notées scrupuleusement. Tarrou insistait surtout sur l'effacement de Mme Rieux ; sur la façon qu'elle avait de tout exprimer en phrases simples ; sur le goût particulier qu'elle montrait pour une certaine fenêtrure, donnant sur la rue calme, et derrière laquelle elle s'asseyait le soir, un peu droite, les mains tranquilles et le regard attentif jusqu'à ce que le crépuscule eût envahi la pièce, faisant d'elle une ombre noire dans la lumière grise qui fonçait peu à peu et dissolvait alors la silhouette immobile ; sur la légèreté avec laquelle elle se déplaçait d'une pièce à l'autre ; sur la bonté dont elle n'avait jamais donné de preuves précises devant Tarrou, mais dont il reconnaissait la lueur dans tout ce qu'elle faisait ou disait ; sur le fait enfin que, selon lui, elle connaissait tout sans jamais réfléchir, et qu'avec tant de silence et d'ombre, elle pouvait rester à la hauteur de n'importe quelle lumière, fût-ce celle de la peste. Ici du reste, l'écriture de Tarrou donnait des signes bizarres de fléchissement. Les lignes qui suivaient étaient difficilement lisibles et, comme pour donner une nouvelle preuve de ce fléchissement, les derniers mots étaient les premiers qui



fussent personnels : « Ma mère était ainsi, j'aimais en elle le même effacement et c'est elle que j'ai toujours voulu rejoindre. Il y a huit ans, je ne peux pas dire qu'elle soit morte. Elle s'est seulement effacée un peu plus que d'habitude et, quand je me suis retourné, elle n'était plus là. »

Mais il faut en venir à Cottard. Depuis que les statistiques étaient en baisse, celui-ci avait fait plusieurs visites à Rieux, en invoquant divers prétextes. Mais en réalité, chaque fois, il demandait à Rieux des pronostics sur la marche de l'épidémie. « Croyez-vous qu'elle puisse cesser comme ça, d'un coup, sans prévenir ? » Il était sceptique sur ce point ou, du moins, il le déclarait. Mais les

questions renouvelées qu'il posait semblaient indiquer une conviction moins ferme. À la mi-janvier, Rieux avait répondu de façon assez optimiste. Et chaque fois, ces réponses, au lieu de réjouir Cottard, en avaient tiré des réactions, variables selon les jours, mais qui allaient de la mauvaise humeur à l'abattement. Par la suite, le docteur avait été amené à lui dire que, malgré les indications favorables données par les statistiques, il valait mieux ne pas encore crier victoire.

— Autrement dit, avait observé Cottard, on ne sait rien, ça peut reprendre d'un jour à l'autre ?

— Oui, comme il est possible aussi que le mouvement de guérison s'accélère.

Cette incertitude, inquiétante pour tout le monde, avait visiblement soulagé Cottard, et devant Tarrou, il avait engagé avec les commerçants de son quartier des conversations où il essayait de propager l'opinion de Rieux. Il n'avait pas de peine à le faire, il est vrai. Car après la fièvre des premières victoires, dans beaucoup d'esprits un doute était revenu qui devait survivre à l'excitation causée par la déclaration préfectorale. Cottard se rassurait au spectacle de cette inquiétude. Comme d'autres fois aussi, il se décourageait. « Oui, disait-il à Tarrou, on finira par ouvrir les portes. Et vous verrez, ils me laisseront tous tomber ! »

Jusqu'au 25 janvier, tout le monde remarqua l'instabilité

de son caractère. Pendant des jours entiers, après avoir si longtemps cherché à se concilier son quartier et ses relations, il rompait en visière avec eux. En apparence, au moins, il se retirait alors du monde et, du jour au lendemain, se mettait à vivre dans la sauvagerie. On ne le voyait plus au restaurant, ni au théâtre, ni dans les cafés qu'il aimait. Et cependant, il ne semblait pas retrouver la vie mesurée et obscure qu'il menait avant l'épidémie. Il vivait complètement retiré dans son appartement et faisait monter ses repas d'un restaurant voisin. Le soir seulement, il faisait des sorties furtives, achetant ce dont il avait besoin, sortant des magasins pour se jeter dans des rues solitaires. Si Tarrou le rencontrait alors, il ne pouvait tirer de lui que des monosyllabes. Puis, sans transition, on le retrouvait sociable, parlant de la peste avec abondance, sollicitant l'opinion de chacun et replongeant chaque soir avec complaisance dans le flot de la foule.

Le jour de la déclaration préfectorale, Cottard disparut complètement de la circulation. Deux jours après, Tarrou le rencontra, errant dans les rues. Cottard lui demanda de le raccompagner jusqu'au faubourg. Tarrou qui se sentait particulièrement fatigué de sa journée, hésita. Mais l'autre insista. Il paraissait très agité, gesticulant de façon désordonnée, parlant vite et haut. Il demanda à son compagnon s'il pensait que, réellement, la déclaration préfectorale mettait un terme à la peste. Bien entendu, Tarrou estimait qu'une déclaration administrative ne suffisait pas en elle-même à arrêter un fléau, mais on pouvait raisonnablement penser que l'épidémie, sauf imprévu, allait cesser.

— Oui, dit Cottard, sauf imprévu. Et il y a toujours l'imprévu.

Tarrou lui fit remarquer que, d'ailleurs, la préfecture avait prévu en quelque sorte l'imprévu, par l'institution d'un délai de deux semaines avant l'ouverture des portes.

— Et elle a bien fait, dit Cottard, toujours sombre et agité, parce que de la façon dont vont les choses, elle pourrait bien avoir parlé pour rien.

(A suivre)



# Fin de mois décisive pour le sort de la CAN

Conseil de la FIFA et Comité exécutif de la CAF pour trancher de la tenue ou du report de l'édition camerounaise

C'est aujourd'hui que le sort de la CAN, dont les phases finales sont prévues en principe entre le 9 janvier et le 6 février 2021 au Cameroun, sera décidé à l'issue des travaux du Conseil de la FIFA qui sera tenu par vidéoconférence.

Cinq jours plus tard, c'est-à-dire le 30 courant, une réunion du comité exécutif de la CAF devrait se tenir, toujours par visioconférence, où il sera question de se fixer une fois pour toutes sur l'avenir des différents tournois et épreuves organisés sous l'égide de l'instance continentale et qui se trouvent suspendus depuis mars dernier à cause du déclenchement à travers le monde de la pandémie du nouveau coronavirus.

Après avoir manqué la fenêtre du mois de mars, échéance où devait se jouer la troisième journée des éliminatoires, en plus des dates de rattrapage des 3 et 4 juin courant, la CAF se trouve plus que jamais presque dans une situation d'impasse du fait qu'il ne lui reste que les fenêtres de septembre, d'octobre et de novembre en vue d'établir une mise à jour devant déboucher sur l'organisation d'une Coupe d'Afrique des nations dans les temps prévus, janvier-février 2021. Sachant qu'il y a une semaine, le secrétaire général de la CAF, le Marocain Abdelmouain Bah, avait évoqué la possibilité de décaler la CAN 2021 jusqu'en janvier-février 2022, arguant que « jouer en juin/juillet au Cameroun c'est difficile à cause des conditions climatiques. En plus, en juin/juillet 2021, il y a déjà beaucoup de compétitions avec l'Euro et la Copa America. Donc,

la période la plus propice en cas de report de la CAN serait janvier 2022 ».

Une date qui reste une éventualité, car M. Bah a tenu sur le champ à affirmer que « tout ça je le répète, ce sont des alternatives parce que notre priorité pour la CAN, c'est de jouer en janvier 2021 ».

Le secrétaire général de la CAF reste optimiste, signalant qu'« à ce sujet, la Confédération asiatique a annoncé qu'elle reprendra ses qualifications aux mois d'octobre et de novembre. Et à la CAF, on s'inscrit dans cette logique. Les fenêtres internationales prévues en mars et en juin ont été annulées certes mais les mois d'octobre et de novembre 2020 représentent beaucoup d'espoir ».

Dans la course pour la CAN, le Onze national figure dans le groupe E aux côtés des sélections de Mauritanie, de Centrafrique et du Burundi. L'EN avait mal entamé sa campagne de qualification, se faisant accrocher à domicile, et contre toute attente, par l'équipe de Mauritanie (0-0), avant de se ressaisir en s'imposant en déplacement sur le Burundi par 3 à 0.

Outre la compétition majeure de la CAF, la CAN, deux autres concours se trouvent encore suspendus, à savoir le second tour des éliminatoires du Mondial 2022 et les phases finales du CHAN 2020, épreuve dont le Onze national est le tenant du titre.

Si pour les épreuves réservées aux sélections, le flou reste de mise, les choses semblent réglées pour les compétitions interclubs, à savoir les



demi-finales de la Ligue des champions et de la Coupe de la Confédération qui auront lieu en septembre prochain, mais « les dates n'ont pas encore été arrêtées », avait annoncé le directeur de la Commission des compétitions à la CAF, Samson Adamu.

La décision concernant la présence du public aux rencontres du dernier carré n'a pas été également prise et d'après M. Adamu « la CAF laisserait aux fédérations locales la possibilité d'en décider suivant les développements de la situation » engendrée par la pandémie du Covid-19.

A rappeler que le tour des demi-finales en Ligue des champions sera une affaire maroco-égyptienne, avec les affiches WAC-Al Ahly et Raja-Zamalek. Quant au dernier carré de la Coupe de la Confédération, la première confrontation sera cent pour cent marocaine ayant pour protagonistes le HUSA, qui a atteint pour la première fois de son histoire ce tour avancé du tournoi, et la RSB, finaliste de la précédente édition. La seconde demi-finale ne manquera point d'attrait entre l'équipe égyptienne de Pyramids, un néophyte du football africain, et le club guinéen de Horoya Conakry, un habitué de l'épreuve.

Pour les finales, les dates n'ont pas encore été fixées, contrairement aux lieux annoncés auparavant, sachant que l'ultime acte de la C1 aura lieu à Douala au Cameroun, alors que celui de la C2 se jouera au Complexe Moulay Abdellah à Rabat.

Mohamed Bouarab

## La Botola reprendra avec les matches de mise à jour

La Botola Pro D1 va reprendre le 24 juillet à travers la tenue des matches de mise à jour à huis clos, a annoncé mardi la Fédération Royale marocaine de football (FRMF). L'annonce a été faite lors de la réunion du Comité directeur de la FRMF par le président de l'instance fédérale, Fouzi Lekjaa, qui a souligné que les entraînements des clubs de D1 et D2 débiteront le 25 juin en deux étapes (entraînements individuels, entraînements collectifs), a souligné la FRMF dans un communiqué publié mardi sur son site internet.

Lors de cette réunion, qui a connu la participation des clubs du championnat national D1 et D2, des Ligues régionales et des Ligues nationales du football amateur, du football féminin et du football diversifié, M. Lekjaa a indiqué que le Comité a statué et approuvé l'ensemble des résultats des matches et reprise des journées restantes du championnat Pro (D1, D2) saison 2019-2020 durant la période allant du 12 août au 13 septembre 2020.

M. Lekjaa a précisé que les matches seront programmés vendredi (deux matches), samedi (trois matches), dimanche (trois matches) à 18h00, 20h00 et 22h00. Le président de la FRMF a également annoncé que le coup d'envoi de la saison 2020-2021 sera donné le 16 octobre 2020.

Au cours de cette réunion, M. Lekjaa a affirmé qu'à l'issue des récentes mesures de déconfinement annoncées par les autorités publiques et en concertation avec les autorités compétentes, il a été décidé de soumettre les membres des clubs du championnat national aux tests médicaux selon le protocole sanitaire en vigueur.

Par ailleurs, il a fait savoir que les entraînements des clubs de la division amateur, toutes catégories confondues, des Ligues régionales, des clubs du championnat national minime, des clubs du football féminin et de futsal débiteront à partir du 15 juillet en respectant les mêmes mesures sanitaires et sportives prises en championnat national Pro. Les matches de ces catégories reprendront le 15 août 2020, a-t-il ajouté.

Le FRMF rappelle qu'en application des recommandations du conseil de l'International football association board (IFAB, organe chargé des lois du jeu, datées du 8 mai 2020), les clubs pourront effectuer cinq changements lors d'un seul match au lieu de trois autorisés précédemment, et ce dans le cadre de mesures provisoires prises pour atténuer l'impact des matches sur les joueurs après cette pandémie.

La famille du football national recevra un guide détaillant ces mesures qui sera publié sur le site officiel de l'instance fédérale, ajoute la même source.

A l'issue de cette réunion, le président de la FRMF, en compagnie des membres du Comité directeur, a invité toute la famille du football national au respect des décisions annoncées au cours de cette réunion en préservant les intérêts de la discipline en général et la santé de la jeunesse marocaine en particulier dans le cadre des mesures de prévention prises en coordination avec les autorités compétentes.

La FRMF avait annoncé le 14 mars la suspension de tous les matches de football, toutes catégories confondues, jusqu'à nouvel ordre.

## Enfin, le KACM pourrait prétendre à des jours meilleurs

Après la pluie, peut-être le beau temps. Un dicton qui pourrait parfaitement convenir à la situation du KACM qui verrait, plus que jamais, le bout du tunnel. Après des années et des saisons jugées catastrophiques par tous les observateurs du football national, Mustapha Hajji se présente en sauveur en invitant des Anglais à investir dans le club phare de la ville ocre.

On parlait depuis quelques jours de l'impasse que vit le KACM suite à une longue période entachée par une gestion le moins que l'on puisse dire suicidaire. Des recrutements à la pelle de joueurs qui n'ont jamais été titularisés et que le club devait dédommager suite à des plaintes déposées par ces derniers, la nomination d'entraîneurs à la tête du staff technique qui étaient invités après un ou deux matchs disputés à quitter le navire, et la liste des aberrations est longue.

Aujourd'hui, à quelques journées de la

fin de la saison, le KACM n'est pas encore sorti de l'auberge. Pour toutes ces raisons et d'autres, des supporters et des associations de supporters se sont levés pour dire stop à cette mascarade et à une gestion qui risque de jeter le club à jamais dans le panier des oubliettes.

Mardi dernier, les hautes autorités de la ville sont parvenues à réunir autour de la même table des représentants du bureau directeur du KACM, l'actuel président chargé de gérer la période transitoire et Mustapha Hajji. Selon un communiqué émis par le secrétariat général du club, les discussions entre les différentes parties étaient probantes et ont mené à une série de propositions qui faciliteraient dans les plus brefs délais la prise en charge du club par des investisseurs étrangers.

Il s'agit essentiellement de la tenue le plus rapidement possible d'une assemblée pour adapter la situation du club à la loi 30/09 relative

à l'éducation physique et au sport, d'une autre ordinaire pour discuter et approuver les rapports moral et financier et de la constitution d'une association sportive et l'approbation de son règlement de base.

Lors de cette réunion, une convention de partenariat a été signée entre le bureau directeur et l'Association KACM de football et qui stipule que la deuxième partie pourrait bénéficier des infrastructures et équipements du bureau directeur.

Pour rappel, Mustapha Hajji avait expliqué, lors d'une sortie médiatique il y a quelques jours, les intentions des investisseurs étrangers qui comptent redonner au club son éclat d'antan, et ce en instaurant une gestion professionnelle, en faisant des jeunes et de leur formation une priorité, en s'intéressant aux catégories féminines en plus d'autres idées novatrices.

Khalil Benmouya

# Liga Le Barça assure l'essentiel



**I**van Rakitic en cache-misère: un but du milieu croate a offert la victoire 1-0 au FC Barcelone, auteur d'une prestation médiocre, mardi soir contre l'Athletic Bilbao, qui permet toutefois aux Blaugranas de repasser en tête devant le Real Madrid lors de la 31<sup>e</sup> journée de Liga.

Rakitic, auteur d'un deuxième bon match mardi après sa prestation à Séville contre son ancien club vendredi, a permis au Barça d'éviter la noyade mardi au Camp Nou, en inscrivant son premier but depuis plus de quinze mois sous le maillot catalan (71e)... Mais cela n'a pas suffi à dissimuler le mauvais match des Barcelonais, dont la première place pourrait n'être que très provisoire, le Real Madrid recevant mercredi le 18e, Majorque.

Malgré ce timide but salvateur, les fans blaugranas s'inquiètent: le Barça a-t-il déjà perdu sa bataille psychologique contre le Real? Après le nul concédé chez le Séville FC vendredi (0-0), les Catalans, impuissants mardi, ont permis aux Madrilènes de faire le plein de confiance pour le sprint final que représente cette course au titre.

"C'est sans doute le match que l'on a le moins contrôlé en première période (depuis la reprise)", a résumé le technicien blaugrana Quique Setién mardi soir en conférence de presse d'après-match.

"On s'est précipité. D'habitude, on essaie toujours de contrôler un peu plus le jeu. C'est très important pour nous de défendre avec le ballon, mais parfois ce n'est pas facile... Mentalement, il faut avoir du sang froid et prendre les bonnes décisions. Ce n'est pas facile", a-t-il réitéré.

"Vu nos deux derniers matches, je pense que ça va être très difficile de gagner cette Liga. Je ne vois pas où le Real Madrid va perdre des points. Ce nul nous met dans une position où gagner le titre ne dépendra plus de nous", prévoyait déjà le défenseur catalan du Barça Gerard Piqué après le nul à Séville vendredi, au micro de Movistar+.

Et mardi soir, Piqué, visiblement touché aux adducteurs en fin de match, a vu juste: tiède depuis deux rencontres après son 4-0 à Majorque en guise de reprise, le Barça n'a pas réussi à met-

tre en place le beau jeu promis par son nouveau technicien Quique Setién, nommé en janvier.

Lors de son intronisation officielle après le limogeage d'Ernesto Valverde le 12 janvier, Setién avait déclaré qu'il ne pouvait pas promettre de résultats, mais avait lancé: "Je promets que nous jouerons bien".

Malgré le grand retour du trio de la "MSG", Messi - Suarez - Griezmann, sur le front de l'attaque blaugrana ce mardi, aucune magie n'a opéré au sein de la formation catalane, engourdie par la belle résistance offerte par les Basques, qui n'ont plus gagné au Camp Nou depuis le 24 novembre 2001 (2-1) et cumulent depuis 19 défaites et 3 nuls.

La superstar argentine Lionel Messi, 33 ans ce mercredi, devra encore patienter pour inscrire son 700<sup>e</sup> but en carrière. Seul Sergio Busquets a quelque peu surnagé au Barça en compagnie de son remplaçant (64e) et buteur Rakitic, mais le milieu de terrain espagnol sera suspendu pour le prochain match des Blaugranas chez le Celta Vigo samedi.

Les Basques peuvent aussi s'en vouloir, alors

qu'ils tenaient le nul pendant plus d'une heure: les coéquipiers d'Iñaki Williams, qui a enchaîné mardi son 150<sup>e</sup> match de Liga consécutif avec Bilbao sans se blesser, voient l'Europe s'éloigner (10e).

A treize points derrière les Blaugranas, l'Atlético Madrid (55 pts) a confirmé son retour en forme en allant chercher son troisième succès de rang depuis la reprise du championnat chez Levante 1-0 plus tôt dans la soirée ce mardi, grâce à un superbe mouvement du jeune milieu de terrain Marcos Llorente (25 ans).

Llorente (27 matches, 4 buts et 3 passes décisives toutes compétitions confondues cette saison) a chaussé les crampons de Dennis Bergkamp le temps d'une action: le milieu a distillé une merveille de contrôle orienté à l'entrée de la surface qui rappelle le fameux but de l'ex-international néerlandais d'Arsenal contre Newcastle en 2002. Geste qui, mardi, a mené au but contre son camp de Bruno Gonzalez (15e) et scellé la résurrection des Madrilènes, complètement relancés dans la course à la Ligue des champions.

## La Ligue 1 reste à 20 clubs



**A**miens et Toulouse s'acheminent vers la Ligue 2: les clubs professionnels de football, réunis en Assemblée générale mardi, ont maintenu le principe d'une Ligue 1 à 20 équipes ainsi que les relégations de ces deux clubs, quasiment condamnés à reprendre le chemin des recours.

Revoir le 9 juin par la décision du Conseil d'Etat de suspendre les relégations et d'enjoindre la Ligue de football profes-

sionnel (LFP) à réétudier le format de la L1, Picards et Toulousains risquent de devoir se résoudre à la deuxième division, après un nouveau vote des instances du ballon rond en leur défaveur.

En quelques jours, ils auront compris qu'ils étaient isolés dans leur combat: successivement, le Bureau de la Ligue de football professionnel (LFP), puis son Conseil d'administration, puis enfin son Assemblée générale réunissant tous les clubs professionnels et les familles du football, se sont prononcés contre l'organisation d'une Ligue 1 à 22 équipes en 2020-2021.

Mardi, le maintien du format à 20 clubs a été adopté à 74,49 % des voix exprimées par l'Assemblée générale, signe qu'Amiens, pourtant très actif médiatiquement ces derniers jours, n'est pas parvenu à convaincre suffisamment d'autres équipes.

"La seule chose que démontre ce vote est que ce sont exclusivement les intérêts financiers qui mènent les membres de l'AG de la LFP à se positionner contre un format à 22, ce que je déplore", a regretté Bernard Joanin, le président amiénois, dans un communiqué.

## Djokovic testé positif au nouveau coronavirus

**L**e numéro un mondial Novak Djokovic, testé positif au coronavirus avec trois autres joueurs de tennis ayant participé à l'Adria Tour, s'est déclaré mardi "profondément désolé", reconnaissant que lui et les organisateurs du tournoi avaient "eu tort" de programmer une telle manifestation.

"Je suis profondément désolé que notre tournoi ait pu causer de tels dommages", a déclaré sur Twitter le vainqueur de 17 titres du Grand Chelem. "Nous avons eu tort, c'était trop tôt", a ajouté Djokovic, principal organisateur de ce tournoi caritatif dans les Balkans.

"Tout ce que nous avons fait depuis un mois était fait avec le coeur pur et avec des intentions sincères", a tenté de se justifier le Serbe après l'annonce de son test positif.

Djokovic a également appelé toute personne ayant assisté à l'Adria Tour ou ayant fréquenté des participants à "se faire tester" et à "maintenir la distanciation sociale".

"Pour ceux qui sont à Belgrade ou à Zadar (où se sont déroulés des matches du

tournoi, NDLR), nous allons très prochainement partager des ressources sanitaires", a-t-il ajouté.

"Nous estimons que le tournoi a répondu aux protocoles sanitaires et la région (des Balkans) était en bonne condition pour enfin unir des personnes dans un but philanthropique", explique "Nole".

Malgré les "intentions sincères" du N.1 mondial, les mesures de distanciation sociale n'ont guère été respectées, entre un stade comble à Belgrade avec peu de masques ou des joueurs qui sortent en boîte de nuit ou jouent au basket et au foot, sans aucune restriction de contact.

Trois autres joueurs ayant participé au tournoi ont été testés positifs: Grigor Dimitrov (19e), Borna Coric (33e) et Viktor Troicki (184e).

Cette cascade de cas positifs pourrait avoir un impact sur la reprise du circuit professionnel ATP, prévue à partir du 14 août à Washington avant l'US Open (31 août-13 septembre).

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

NOIR		HOMME DE CONFIANCE	NICKEL	DE BAS EN HAUT: HOUPPE		BUT		PROPRE À LA NUIT		SODIUM TRÈS COURT	ACCIDENT EN PLEIN AIR
BIEN FAIT				PÈPÈRE							
				RAYON							
						LAC DU SOUDAN			FORME D'AVOIR		
POMPE			DÉMONSTRATIF		CEINTURE MÉDICALE		CARRÉ DE DAMES				
CENTIME											
								NON-DIT PHYSICIEN ÉCLAIRÉ		FAIT UN TOUR À L'ŒIL	
TERME CHOISI LETTRES DE ROME				SUPPLÉMENT DE FRAIS		APERÇU			DÉMONSTRATIF		
FAÇON DE MARCHER	VOIX DÉTOURNÉE		DÉPASSÉ								PARÉIL
			LETTRES DE TIFLET			LETTRES DE LYON				MORCEAU DE TARTE	
MAUVAISE CHUTE						ÉTEINT AMI DÉVOUÉ					
QUARTIER DE CAEN			COGNE DANS LE NEZ		NOTE			ARTICLE	ARTICLE ESPAGNOL		
		COPAIN DONNE LE CHOIX						ARTICLE		AVANT LA MANIÈRE POSSESSIF	EST TRADUIT EN ANGLAIS
								APERÇU			
MÉTAL LA TOTALITÉ					COMPTE DOUBLE						
ROULÉE				COLLE FORTE				AMAS			

Solution mots flechés d'hier

BOÎTE À BÎTOUX	E	NOTE BLEU	D	DIVISEUR	PRÊT	H	A BON CŒUR RÉSIDUS	RADIS	A	CARDINAUX	COUPURE DE PRESSE
TYPE SANS GAIN	C	CHÔMEUR	R	ROCHER QUARTIER DE VARSOVIE	R	ÔC					
NOTE FAÎTE	R	E	ENGLUTIE	IMMERGEE							
	C	I	M	E	P	A	S	S	E	F	L
QUARTIER DE MANHAS	N	A	U	R	I	T	E	X	A	M	E
DEVISE	T		D	U	N	E	T	A			
	S	L	O	G	A	N	S	I			
PARTIE D'UNE SOMME	O	M	R	T	O		C	O	L	R	A
ADMINISTRE	G	E	R	E	S		E	T	A		
	I		E	D	E		E				
NOTE AU SUD	Q		N	A	T		T	E	L		
	A	U	S	T	R	A	L		R	E	E
PRINCE TROYEN	E	N	E	E		E	R	G		S	E

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Mustapha Elouizi  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Youssef El Gahs**  
Mouna El Yousseoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE 130/64

**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**o.j.d. MAROC**

2017  
www.ojd.ma

**E-mail:**  
liberation@libe.ma

**Téléphone:**  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2						■				
3			■						■	
4					■					
5							■			
6		■				■				
7				■				■		
8									■	
9					■					
10			■					■		

**HORIZONTALEMENT**

- 1- Rupture
- 2- Garder pour soi – Déduire
- 3- Eclaté – Plante aquatique
- 4- Dieu sensuel – Résistues
- 5- Vache ! – Présent de noces
- 6- Grivois – Monticule
- 7- Frère convers – Donneur de soie – Font un tome
- 8- Mal de porc
- 9- Lisière – Oiseau de métal
- 10- Eclot – Espèce – Vieux do

**VERTICALEMENT**

- 1- Etai
- 2- Capitale arabe (Le ...) – Eau de France
- 3- Longueur jaune – Elliptique
- 4- Nivelés – Réseau parisien
- 5- Pareil – Idéal
- 6- Bon vouloir – Constructeur marocain
- 7- On la fait en boudant – Long coup au golf
- 8- Vaste – En peine
- 9- Négatif – Relatif – Alternatif
- 10- Sans joie

## Grilles de sudoku

**Facile**

	2			1	4			
			5	4		6		
3		4	9	8		2		7
2	8		7	1				
7								6
			3	8		2	1	
1	9		2	7	3		5	
		2	9	3				
		7	4				9	

**Moyen**

			7	6		5		
	8	5	3				2	
			5	1		9	6	
7						2		
	1		2			5		
	2						1	
6	7		4	3				
5				2	6	9		
4	6	5						

**Difficile**

			3	4		9	2	
	5				9			
		6	5			8		
						9	3	
	9	5		8		4	6	
6	2							
		9			7	1		
			6				7	
1	7		2	8				

**Expert**

	9	5	8	7	3			
	6	2	4					
7								
		7					4	2
			6		4			
3	1					8		
								1
					6	3	7	
			3	8	9	6	5	

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	O	R	O	L	L	A	I	R	E
2	H	I	E	R	■	I	D	■	I	N
3	E	S	P	E	R	A	N	T	O	■
4	V	I	R	E	E	■	E	S	T	E
5	A	V	I	S	E	R	■	O	E	N
6	L	E	S	■	R	A	V	I	■	T
7	I	■	E	M	■	T	E	N	I	R
8	E	S	S	I	E	U	X	■	N	E
9	R	A	■	S	T	R	E	T	T	E
10	E	M	P	E	S	E	■	L	I	S

**Facile**

1	9	6	5	4	8	3	7	2
8	3	4	2	1	7	9	5	6
5	7	2	3	9	6	8	1	4
9	6	7	8	2	3	5	4	1
3	2	1	6	5	4	7	9	8
4	8	5	9	7	1	6	2	3
6	5	9	1	8	2	4	3	7
7	1	3	4	6	5	2	8	9
2	4	8	7	3	9	1	6	5

**Moyen**

6	7	5	8	9	2	1	4	3
1	4	9	6	7	3	2	5	8
8	3	2	5	1	4	9	6	7
5	8	3	9	4	1	6	7	2
9	6	7	2	3	5	4	8	1
2	1	4	7	8	6	3	9	5
4	2	6	3	5	7	8	1	9
7	9	1	4	2	8	5	3	6
3	5	8	1	6	9	7	2	4

**Difficile**

6	3	5	4	1	8	7	9	2
1	4	8	7	9	2	6	5	3
7	9	2	6	3	5	4	8	1
8	2	6	3	4	1	5	7	9
3	5	9	8	7	6	1	2	4
4	7	1	2	5	9	3	6	8
9	6	4	1	2	7	8	3	5
5	1	7	9	8	3	2	4	6
2	8	3	5	6	4	9	1	7

**Expert**

2	9	7	6	3	5	4	8	1
3	5	4	1	8	2	9	7	6
6	8	1	9	4	7	2	3	5
1	4	8	5	9	6	3	2	7
9	3	5	7	2	4	6	1	8
7	2	6	8	1	3	5	4	9
5	6	2	4	7	1	8	9	3
4	1	9	3	6	8	7	5	2
8	7	3	2	5	9	1	6	4

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 REGION MARRAKECH SAFI  
 PROVINCE DE SAFI  
 CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
 N° 5 /2020/BP**

Le 23/7/2020 à 11 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet : **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA CORNICHE AMOUNI : PROLONGEMENT AVENUE ALLAL BEN ABDELLAH DE LA FIN PREMIERE TRANCHE A L'INTERSECTION AVEC AVENUE MOHAMEDV - LOT VRD -**

Le maître d'Ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

La Caution provisoire : **QUARANTE CINQ MILLE (45 000.00) dirhams.**

L'Estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixé à la somme de : **DEUX MILLION DEUX CENT CINQUANTE SEPT MILLE CENT QUARANTE (2 257 140 .00) dhs ttc**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification :

secteur	classe	Qualification exigée
B :travaux routiers et voirie urbaine	4	B6 : Assises traitées et enrobés à chaud

**N° 4772/PA**

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 REGION MARRAKECH SAFI  
 PROVINCE DE SAFI  
 CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
 N° 6 /2020/BP**

Le 23/7/2020 à 12 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet : **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA CORNICHE AMOUNI : PROLONGEMENT AVENUE ALLAL BEN ABDELLAH DE LA FIN PREMIERE TRANCHE A L'INTERSECTION AVEC AVENUE MOHAMED V - LOT ECLAIRAGE PUBLIC -**

Le maître d'Ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

La Caution provisoire : **TRENTE MILLE (30 000.00) dirhams**

L'Estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixé à la somme de : **Un Million Cent Quatre Vingt onze Mille Six Cent (1 191 600.00) Dhs Ttc.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification :

secteur	classe	Qualification exigée
J : éclairage	3	J4 : Travaux d'éclairage Public

**N° 4773/PA**

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 REGION MARRAKECH SAFI  
 PROVINCE DE SAFI  
 CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
 N° 08 /2020/BP**

Le 22/7/2020 à 12 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance Publique, ayant pour objet : **TRAVAUX RELATIFS A LA REALISATION DE TROIS TERRAINS DE SPORTS A LA CITE DES SPORTS A LA VILLE DE SAFI.**

Le maître d'Ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

La Caution provisoire : **CINQUANTE MILLE (50 000.00) dirhams.**

L'Estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixé à la somme de : **TROIS MILLION (3 000 000 .00) dhs ttc**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification :

secteur	classe	Qualification exigée
O	2	O2 : Travaux de revêtements spéciaux

**N° 4775/PA**

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 REGION MARRAKECH SAFI  
 PROVINCE DE SAFI  
 CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
 N° 07 /2020/BP**

Le 22 juillet 2020 à 11 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet : **TRAVAUX RELATIFS A LA REALISATION DE DEUX TERRAINS DE SPORTS A LA COMMUNE TERRITORIALE SEBT GZOULA A LA PROVINCE DE SAFI.**

Le maître d'Ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

La Caution provisoire : **Quarante Mille (40 000.00) dirhams.**

L'Estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixé à la somme de : **Un Million Huit Cent Mille (1 800 000 .00) dhs ttc**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification :

secteur	classe	Qualification exigée
O	3	O2 : Travaux de revêtements spéciaux

**N° 4774/PA**


  
 المملكة المغربية  
 وزارة التربية الوطنية  
 والتعليم العالي والبحث العلمي  
 الأكاديمية الجهوية للتربية والتعليم  
 جهة درعة تافيلالت

**APPEL D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX**

Il sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Education et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix :

AOO N°	Objets	Montant de la caution provisoire (DHS)	Date d'ouverture des plis	Estimation En DHS	Certificat d'agrément requises
01/07/2020/AREF-DT	Études techniques et suivi des travaux d'aménagement de l'internat et logements existants du centre des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) à la CT Errachidia.	Quatre Mille (4.000,00 DH)	20/07/2020 À 10h00	120 000.00 DHS Cent vingt mille DHS	D14, D15 et D18
02/07/2020/AREF-DT	Études techniques et suivi des travaux d'extension du Centre Régional des Métiers de l'Éducation et de la Formation Draa-Tafilalet (CRMEF-DT) à la CT Errachidia	Trois Mille Dirhams (3.000,00 DH)	20/07/2020 À 11h00	120 000.00 DHS Cent vingt mille DHS	D14, D15 et D18
03/07/2020/AREF-DT	Études techniques et suivi des travaux de construction d'un dépôt au siège de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation région Draa-Tafilalet à la CT Errachidia	Trois Mille Dirhams (3.000,00 DH)	20/07/2020 À 12h00	100 000.00 DHS Cent mille DHS	D10, D14, D15 et D18

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;
- ✓ Soit les déposer, contre récépissé, au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les envoyer électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 20-14 du 04-09-2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

**N° 4776/PA**

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Marrakech-Safi  
 Direction provinciale de Marrakech

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DES PRIX - N°: 20/INV/2020  
(Séance publique)**

Le 17/07/2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue JnaneHarti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis, strictement réserve au PME ayant pour objet: **Objet: L'acquisition d'équipements des salles de ressources pour la qualification et le soutien au profit des élèves à besoins spécifiques aux établissements scolaires d'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés.**

**\*lot N°01: Mobilier d'enseignement**  
**\*lot N°02: Matériel d'enseignement.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

**Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit:**

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs TTC		Estimations de la prestation en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	2500,00	Deux mille cinq cent dirhams	154 080.00	Cent cinquante quatre mille quatre vingt dirhams
02	4200,00	Quatre Mille deux cent dirhams	275 640.00	Deux cent soixante quinze mille six cent quarant dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 JoumadaAloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».
- La date de dépôt de : la documentation (des articles qui portent l'Astérix (\*)) et des échantillons (des articles qui portent l'Astérix (\*\*)) au bordereau des prix : à la Direction provinciale de Marrakech (bureau des appels d'offres) est jusqu'à la veille de la date d'ouverture des plis, avant 15H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

NB: En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N°3011.13 du 24 hijal434 (30 Octobre 2013) pris pour l'application de l'article 156 décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4 du règlement de consultation.

**N° 4777/PA**

المملكة المغربية  
 وزارة التربية الوطنية والتعليم العالي والبحث العلمي  
 الأكاديمية الجهوية للتربية والتعليم  
 جهة الدرك الحضرية - سطات

Académie Régionale d'Education et de Formation de la Région Casablanca – Settat  
Direction Provinciale d'El-Jadida

**Avis rectificatif de l'appel d'Offre N°01J/EXP/2020Paru dans Libération n° 9034  
Dusamedi/dimanche6-7juin2020**

Le Directeur Provincial du Ministère de l'Éducation Nationale & de la Formation Professionnelle & de l'enseignement supérieurs et de la recherche scientifique d'El Jadida, porte à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offre ouvert N° :01J/EXP/2020L'approvisionnement en matières et fournitures d'alimentation pour les internats, les cantines des établissements scolaires relevant de la direction provinciale d'el Jadida, AREF –Casablanca-Settat. (Zone 1) En cinq (05) lots sépare :

- Lot n° 01 : Viande rouge
- Lot n° 02 : Poulets et œufs
- Lot n° 03 : Pain et viennoiserie
- Lot n° 04 : fruits et légumes
- Lot n° 05 : Epicerie

A été changé comme suit :

- L'estimation du lot N° 5 résultante d'un changement de quelques quantités au niveau du bordereau des prix détail estimatif a été changée du :

MIN :2 120 597,52 (deux millions cent vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dirhams et cinquante-deux centimes)

MAX :3 181 293,60 (trois millions cent quatre-vingt et un mille deux cent quatre-vingt-treize et soixante centimes)

**Au**

MIN :2 213 799,72 (deux millions deux cent treize mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams et soixante-douze centimes)

MAX :3 321 085,20 (trois millions trois cent vingt-un mille quatre-vingt-cinq dirhams et vingt centimes)

- La date d'ouverture des plis a été changée du lundi 29 juin 2020 à 10 heure au mardi 14 juillet 2020 à 10 heuresmatin.
- et que le reste est sans changement.

Vous trouverez le dossier de l'appel d'offre rectifié sur le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Comme vous pouvez le retiré du bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale & de la Formation Professionnelle & de l'enseignement supérieurs et de la recherche scientifique d'El Jadida.

**N° 4778/PA**

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
 DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUJANT

المملكة المغربية  
 وزارة التجهيز والنقل واللوجستيك و الماء  
 المديرية الإقليمية بتارودانت

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°09/2020**

Le20 Juillet2020 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TAROUJANT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

**PC 2020-TRAVAUX DE REVETEMENT SUPERFICIEL DE LA RR106 DU PK 74+600  
AU PK 87+600 ET DE LA RN10 DU PK 200+000 AU PK224+000 . PROVINCE DE TAROUJANT.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rue Settat –M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme 60 000,00Dhs (Soixante Mille Dirhams)

-L' estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 4 162 800.00Dhs (Quatre Millions Cent Soixante DeuxMille Huit Cent Dhs, 00 Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

**Le Dossier technique comprenant :**

- \* Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Secteur	Qualification	Classe
B	B5	3

\* Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

**N° 4779/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉQUIPEMENT, DU  
TRANSPORT,  
DE LA LOGISTIQUE ET  
DE L'EAU  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
DE TAROUDANT  
Avis d'Appel d'Offres  
Ouvert N°07/2020

Le 20 Juillet 2020 à 11 H, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : Fourniture d'Enrobés à Froid pour l'entretien du réseau routier de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant (PC 2020).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rue Settât -M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5000,00dhs (Cinq Mille Dirhams).  
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 358800,00dhs(Trois Cent Cinquante Huit Mille HuitCent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;  
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4780/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE OUARZAZATE  
SG/DBM/SM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°20/INDH/2020  
Le 24 Juillet 2020 à 10h, il

sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour L'ACQUISITION DE TROIS VEHICULES DE TRANSPORT AU PROFIT DE TROIS ASSOCIATIONS A LA PROVINCE D'OUARZAZATE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchéspublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 25.000,00 dhs(Vingt Cinq mille dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.032.000.00dhs (Un Millions trente-deux Mille Dirhams 00Cts) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité  
- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

LES PROSPECTUS DOIVENT ETRE DEPOSEES A LA DIVISION DU BUDGET ET MARCHES AVANT LE 23/07/2020 A 10H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4781/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE OUARZAZATE  
SG/DBM/SM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°21/INDH/2020

Le 24 juillet 2020 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour L'ACQUISITION DE SIX VEHICULES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE AU PROFIT DE CERTAINES COMMUNES RELEVANT DE LA PRO-

VINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchéspublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 50.000,00 dhs(Cinquante Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.915.200.00dhs (Un Millions neuf Cent quinze Mille deux Cent Dirhams 00Cts)TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.  
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité  
- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

LES PROSPECTUS DOIVENT ETRE DEPOSEES A LA DIVISION DU BUDGET ET MARCHES AVANT LE 23-07-2020 A 10H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article8 du règlement de consultation.

N° 4782/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE  
OUARZAZATE  
SG/DBM/SM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°22/INDH/2020

Le 24 Juillet 2020 à 11h, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour : L'ACQUISITION DE TROIS AMBULANCES FOURGONS MEDICALISEES AU PROFIT DU CROISSANT ROUGE MAROCAIN PROVINCE OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchéspublics.gov.ma>

publics.gov.ma  
Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 50.000,00 dhs(Cinquante Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.728.000.00dhs (Un Millions Sept Cent Vingt Huit Mille Dirhams 00Cts)TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue

Mohamed VI Ouarzazate.  
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

LES PROSPECTUS DOIVENT ETRE DEPOSEES A LA DIVISION DU BUDGET ET MARCHES AVANT LE 23-07-2020 A 10H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4783/PA

Société MJOUN INVEST S.A.R.L

Liquidation  
Aux termes d'un acte S S P en date du 01/03/2020 L'assemblée générale extraordinaire de la STE MJOUN ANVEST SARL au capital de dix mille (100.000,00) dhs et dont le siège : LOTS E 660 LT BOUSTANE RT ALGERIE OUIDJA

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation.  
-Examen et approbation du compte de liquidation  
-Quitus au liquidateur et décharge de son mandat ;  
-Constatation de la clôture de la liquidation et la radiation totale du registre commerce.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 19/06/2020 sous le N° 01157

N° 4784/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'OUARZAZATE  
SG/DBM/SM

### AVIS RECTIFICATIF DES AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 10, 11, 12 ET 13.14 15 ET 16/INDH/2020

Mr le Gouverneur de la Province d'Ouarzazate porte à la connaissance du public que les Appels d'offres ouverts N°10, 11, 12,13 ,14, 15 et 16 /INDH/2020 du 13/07/2020 Publiés au journal libération N°9041 en date du 15-06-2020 sont rectifiés comme suit :

- 1- Le dépôt des échantillons exigés par les dossiers des appels d'offres, prévue le 13/07/2020, a été annulé.
- 2- L'estimation du maître d'ouvrage correspondant aux appels d'offres cités en haut est modifiée comme suit :
  - 10/INDH/2020 le montant de l'estimation est de **818 694.09** dhs au lieu de **1 031 389.76** dhs.
  - 11/INDH/2020 le montant de l'estimation est de **598 609.84** dhs au lieu de **754 614.65** dhs
  - 12/INDH/2020 le montant de l'estimation est de **666 116.48** dhs au lieu de **844 377.70** dhs
  - 13/INDH/2020 le montant de l'estimation est de **899 252.21** dhs au lieu de **1 287 905.54** dhs
  - 14/INDH/2020 le montant de l'estimation est de **595 034.20** dhs au lieu de **752 088.84** dhs
  - 15/INDH/2020 le montant de l'estimation est de **806 734.99** dhs au lieu de **817 870.38** dhs
  - 16/INDH/2020 le montant de l'estimation est de **740 195.39** dhs au lieu de **853 927.03** dhs

Il s'agit de :

- 1- L'ACQUISITION DES KITS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » POUR LA RETREE SCOLAIRE 2020-2021 AU PROFIT DES ELEVES RELEVANT DES COMMUNES : TAZNAKHTE- SIROUA – OUISSSELSSATE – KHOUZAMA ET IZNAQUEN PROVINCE D'OUARZAZATE.
- 2-L'ACQUISITION DES KITS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » POUR LA RETREE SCOLAIRE 2020-2021 AU PROFIT DES ELEVES RELEVANT DES COMMUNES : TIDILI ET IGHREM N'OUGDAL PROVINCE D'OUARZAZATE.
- 3-L'ACQUISITION DES KITS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » POUR LA RETREE SCOLAIRE 2020-2021 AU PROFIT DES ELEVES RELEVANT DES COMMUNES : TOUNDOUTE ET IMINOULOANE PROVINCE D'OUARZAZATE.
- 4-L'ACQUISITION DES KITS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » POUR LA RETREE SCOLAIRE 2020-2021 AU PROFIT DES ELEVES RELEVANT DES COMMUNES : TARMIGTE ET GHESSATE PROVINCE D'OUARZAZATE.
- 5- L'ACQUISITION DES KITS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » POUR LA RETREE SCOLAIRE 2020-2021 AU PROFIT DES ELEVES RELEVANT DES COMMUNES : AMERZGANE – TELOUATE ET AIT ZINEB PROVINCE D'OUARZAZATE
- 6- L'ACQUISITION DES KITS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » POUR LA RETREE SCOLAIRE 2020-2021 AU PROFIT DES ELEVES RELEVANT DES COMMUNES : SKOURA AHL LWASSAT ET IDELSSANE PROVINCE D'OUARZAZATE.
- 7- L'ACQUISITION DES KITS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » POUR LA RETREE SCOLAIRE 2020-2021 AU PROFIT DES ELEVES RELEVANT DE LA COMMUNE : OUARZAZATE PROVINCE D'OUARZAZATE.

N° 4785/PA

**MODIFICATION**  
I/- suivant au PV de l'AGE en date du 13/02/2020 de la société ELECONSEIL ENGINEERING SARLAU, il a été décidé :

\*- Démission de gérant Mr MOHAMMED AMINE LAHRACH et lui donne quitus sur sa gérance depuis la création de la société à ce jour.

\*- Nomination de Madame FATIMA EL FOURARI comme nouveau gérante hors statut pour une durée indéterminée

\*- Que la société sera engagée par la signature unique de Madame FATIMA EL FOURARI.

\* la mise à jour des statuts.

II/- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de CASABLANCA le 22/06/2020 sous le numéro 736654.

N° 4787/PA

«STE DEPANNE PLUS SARL»

Constitution de société  
I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 24/01/2020 à Mohammedia, il a été établi les statuts de la société dont les caractéristiques sont les suivants :

Objet :

- Marchand de matériel informatique ( et installation).

Dénomination : DEPANNE PLUS SARL  
Siège : 271, BD La Résistance Hassania I rue 17 El Alia MOHAMMEDIA

Durée : 99 ans.  
Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100.00 DHS chacune répartie comme suite :

- Mr RACHID KHANNIBA apporte la somme de (70 000.00Dhs)
- Soixante Dix Mille Dirhams.

- Mr MOHAMMED HOUAZI apporte la somme de (30 000.00Dhs) Trente Mille Dirhams.

Gérance : - Mr RACHID KHANNIBA, gérant unique pour une durée illimitée

Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.  
Bénéfice : 5% à la réserve légale, le solde est attribué aux parts.

II- Le dépôt légal a été effectué au greffe au tribunal de Mohammedia le 19/02/2020 sous le numéro 25197

N° 4788/PA

IDEAL PIECES DE RECHANGE IPR S.A.R.L

CONSTITUTION

I/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 27 MAI 2020, il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: «

IDEAL PIECES DE RECHANGE » SARL

- Fabrication et construction métallique et travaux de chaudronnerie.

- La réalisation de tous travaux de bâtiment ou génie civil, tous corps de métiers gros œuvres

SIEGE SOCIAL : Groupe Attakkaddoum Gh2-17, 2eme Etg Sidi Bernoussi Casablanca.

DUREE : 99 ans.  
CAPITAL : Fixé à 100.000,00 Dirhams divisé en 1.000 parts de 100 dirhams chacune entièrement libérées en espèce et qui ont été attribuées aux associés :

- Mr. EL JABRI YASSINE 500 parts
- Mr. MAZARI SAID 500 parts

GERANCE : Monsieur EL JABRI YASSINE, gérant.

EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 Décembre.

II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.C de Casablanca le 23/06/2020 sous le N°736819.

N° 4789/PA

SIGMA EMBALLAGE INDUSTRIE -SARL CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/03/2020, il a été établi les Statuts d'une Société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SIGMA EMBALLAGE INDUSTRIE - S.A.R.L  
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée

Objet :

- Fabrication des tubes en carton (mandrin) et tous produits d'emballage ;
- Fabrication des rubans adhésifs ;

- l'achat, la vente, le commerce, la transformation et la distribution de tous produits en papier, carton, plastique et en toutes matières accessoires ou dérivées de ces matériaux, de tous articles dont les papiers, les cartons ou les fibres papiers sont l'un des composants, de tous articles susceptibles d'être produits sur des machines à papier ou à carton et de tous produits dont le développement est connexe aux papiers et cartons

Siège Social : Douar Ouled Hadda Sidi Hajaj Oued Hassar Tit Mellil Mediouna Casablanca.

DUREE : 99 ans.  
Capital Social : 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune :

- 500 Parts attribuées à ... Mr. EL ASRY LAHBIB.
- 500 Parts attribuées à ... Mr. LOTFI MOHAMED.

GERANCE :

- \* Monsieur EL ASRY LAHBIB : Gérant.
- \* Monsieur LOTFI MOHAMED : Co-gérant.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

La Société sera valablement engagée par la signature séparée des Deux Cogérants Mr. LOTFI MOHAMED et MR. EL ASRY LAHBIB.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 23/06/2020 Sous le N° 736941 RC N° 462785.

N° 4790/PA

ROYAUME DU MAROC Ministère de l'Education Nationale

de la Formation Professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Académie Régionale de l'Education et de Formation Région Drâa-Tafilalet Direction Provinciale de Midelt

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX (Séance publique)

Le 17/07/ 2020, il sera procédé au bureau du chargé de Service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'Aref DT de Midelt, sise à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix comme suit :

1. Appel d'offres n° 06/MID/EXP/2020

- Objet : «REALISATION DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA DP/AREF-DT A MIDELTEN LOT UNIQUE.»

- Heure d'ouverture des plis :09H00
- Cautionnement provisoire : 70 000.00 (soixante-dix mille Dirhams)
- L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 4 916 160.00 (quatre millions neuf cent seize mille centsoixante dirhams 00 centimes)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au siège de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt sise à Avenue Elmassira Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchepublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposés contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sis à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4791/PA

ROYAUME DU MAROC Ministère de la Santé Région Souss Massa Délégation d'Agadir Ida Outanane Centre Hospitalier Régional D'AGADIR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRE DE PRIX N° 09/2020 (Séance publique)

Le 05/08/2020 à 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du centre hospitalier régional d'Agadir, sise Route de Marrakech 8000 Agadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour objet :

« Gardiennage et sécurité de la centre hospitalier régional d'Agadir. »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du centre hospitalier régional d'Agadir.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.Marchespublics.gov.ma)

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de 60 000.00 (soixante mille) dirhams

Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 741 830,27 DHS TTC (Deux millions sept cent quarante et un mille huit cent trente dirhams et vingt sept centimes TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du centre hospitalier régional d'Agadir,
- Soit l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- Soit déposer par voie électronique au portail national des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Il est prévu une visite des lieux au centre hospitalier régional d'Agadir, le 13/07/2020 à 11h

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4792/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE FAHS-ANJRA

CAIDAT TAGHRAMT COMMUNE TAGHRAMT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/2020

Le Mercredi 22 Juillet 2020 à 10 heures, il sera procédé au bureau de Mr. Le président de la Commune TAGHRAMT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relative au :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SUR OUED LAANASSER A LA COMMUNE TAGHRAMT PROVINCE DE FAHS ANJRA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Technique de la C. TAGHRAMT

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.Marchespublics.gov.ma).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme T.T.C de: Sept Cent Trente Neuf mille Vingt Dirhams (739 020.00 DH).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Quarante Mille Dirhams (40 000.00 DH).

Le contenu ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 02.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du centre hospitalier régional d'Agadir,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- Soit déposer par voie électronique au portail national des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

N° 4793/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'ESSAOUIRA

CERCLE D'AL HANCHANE C.T MEJJI AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2020

Le Mardi 21 juillet 2020 à onze heures, il sera procédé dans le siège de la Commune Territoriale Mejji à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la réalisation des travaux de :

CREUSEMENT D'UN PUIS AU DOUAR EL GOURAA, COMMUNE TERRITORIALE MEJJI - PROVINCE D'ESSAOUIRA-

Le maître d'ouvrage : la commune territoriale Mejji représentée par le président de son conseil communal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la Commune Territoriale Mejji, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics WWW.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille dirhams (3.000,00dhs).

L'estimation des couts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : quatre vingt seize mille quatre cent quatre vingt dirhams. (96480,00dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° : 2-12-349 du 8 joumada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune territoriale Mejji.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique de la commune territoriale Mejji.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 4794/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'ESSAOUIRA

CERCLE ANJRA

CAIDAT TAGHRAMT COMMUNE TAGHRAMT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/2020

Le Mercredi 22 Juillet 2020 à 10 heures, il sera procédé au bureau de Mr. Le président de la Commune TAGHRAMT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relative au :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SUR OUED LAANASSER A LA COMMUNE TAGHRAMT PROVINCE DE FAHS ANJRA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Technique de la C. TAGHRAMT

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.Marchespublics.gov.ma).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme T.T.C de: Sept Cent Trente Neuf mille Vingt Dirhams (739 020.00 DH).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Quarante Mille Dirhams (40 000.00 DH).

Le contenu ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 02.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du centre hospitalier régional d'Agadir,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- Soit déposer par voie électronique au portail national des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

N° 4795/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'ESSAOUIRA

CERCLE D'AL HANCHANE C.T MEJJI AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2020

Le Mardi 21 juillet 2020 à onze heures, il sera procédé dans le siège de la Commune Territoriale Mejji à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la réalisation des travaux de :

CREUSEMENT D'UN PUIS AU DOUAR EL GOURAA, COMMUNE TERRITORIALE MEJJI - PROVINCE D'ESSAOUIRA-

Le maître d'ouvrage : la commune territoriale Mejji représentée par le président de son conseil communal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la Commune Territoriale Mejji, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics WWW.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille dirhams (3.000,00dhs).

L'estimation des couts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : quatre vingt seize mille quatre cent quatre vingt dirhams. (96480,00dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° : 2-12-349 du 8 joumada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune territoriale Mejji.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique de la commune territoriale Mejji.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 4796/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'ESSAOUIRA

CERCLE ANJRA

CAIDAT TAGHRAMT COMMUNE TAGHRAMT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/2020

Le Mercredi 22 Juillet 2020 à 10 heures, il sera procédé au bureau de Mr. Le président de la Commune TAGHRAMT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relative au :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SUR OUED LAANASSER A LA COMMUNE TAGHRAMT PROVINCE DE FAHS ANJRA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Technique de la C. TAGHRAMT

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.Marchespublics.gov.ma).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme T.T.C de: Sept Cent Trente Neuf mille Vingt Dirhams (739 020.00 DH).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Quarante Mille Dirhams (40 000.00 DH).

Le contenu ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 02.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du centre hospitalier régional d'Agadir,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- Soit déposer par voie électronique au portail national des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

N° 4797/PA

**REINVENTART CASABLANCA SARL AU**

Siège social : 10 RUE LIBERTE' 3ème Etage, Apt.6 CASABLANCA CAPITAL SOCIALE 100.000 DHS

RC CASABLANCA 396073 - IF 25053716

**AVIS DE DISSOLUTION**

Aux termes d'un procès verbal en date 1er Juin 2020 l'Associé Unique et Gérant Uniquede la société REINVENTART CASABLANCA, Monsieur CHIAPPA Andrea, a pris les décisions suivantes :

- Dissolution de la Société par anticipation
- Désignation du Liquidateur Mme GENESIO Marina et assignation des pouvoirs
- Désignation du siège de la liquidation au siège social

Le dépôt légal a été effectué auprès du Secrétariat Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 23 Juin 2020 sous le numéro 736828.

N° 4795/PA

**ROYAUME DU MAROC**

MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAOURIRT PACHALIK D'EL AIOUN COMMUNE D'EL AIOUN SIDI MELLOUK AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 07/2020

Le 20/07/2020, à 10 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la commune d'El Aioune sidi Mellouk, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix concernant : Travaux de Construction de la voie N° :216 (suivant P.A) à partir de la voie N°:104 jusqu'à la Voie N°:103; Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés de la commune.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat (www.Marches-publics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq Mille Dirhams, (5000,00 DH).

- L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois Cent Quarante Huit Mille Huit Cent Soixante Seize Dirhams, 00 Cts (348 876,00 DH) TTC

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27-29 et 31 du décret n° 02.12.349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'adresse sus-indiquée
- Soit les envoyer par

courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

• Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• peuvent être effectués par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat , www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de la consultation. N° 4796/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Province de Ouarzazate Cercle d'amerzagane Commune de Tidili Avis d'appel d'offre ouvert N°05/2020

Le 27/07/2020 à 11h du matin, il sera procédé dans le bureau de président de la commune Tidili à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres des prix pour Objet du marché : Travaux de creusement des forages de reconnaissance et d'exploitation aux douars : Imghouden Adaki , Wawkaya, Aoudid, Tazoulte et Timajdoute et Approfondissement d'un puits au douar : Ait Bourrique.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau technique de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marches-publics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:10.000,00Dhs (Dix Mille Dirhams, 00Cts). L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage : 420.000,00 Dhs TTC (Quatre Cent Vingt Mille Dirhams, 00 Cts).

Le Contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de TIDILI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique du portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation. N° 4797/PA

ROYAUME DU MAROC

**MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE GUERCIF CERCLE DE TADDART CAIDAT DE MEZGUITAM COMMUNE DE MEZGUITAM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°04/2020/CM**

Le lundi 27 juillet 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans le bureau de la commune de Mezguitam, province de Guercif à l'ouverture des plis de l'appel d'offres sur offres de prix N° 04/2020/CM relatif à L'achat de Carburant et Lubrifiant Destinés à l'ouverture et l'aménagements des Pistes à la Commune de Mezguitam , Province de Guercif.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la commune de Mezguitam , Province de Guercif, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Douze Mille Dirhams, 00 Cts (12 000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois Cent quatre-vingt quinze Mille sept cent trente Dirhams, 00cts ( 395.730,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau d'ordre de la commune de Mezguitam , Province de Guercif ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. N° 4798/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR WILAYA DE LA REGION MARRAKECH-SAFI PREFECTURE MARRAKECH CERCLE BOUR-CAÏ-DAT HARBIL COMMUNE HARBIL DIRECTION**

**DES SERVICES SERVICE TECHNIQUE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°03/2020**

LE : 22/07/2020 À 10H30 SERA PROCÉDÉ, DANS LE BUREAU DE MR LE PRESIDENT DE LA COMMUNE HARBIL, À L'OUVERTURE DES PLS RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DE PRIX CONCERNANT : INJECTION ET EXTENSION DE RESEAU BT AU VILLAGE RELEVANT DE LA CT HARBIL LES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES PEUVENT ÊTRE RETIRÉS AU BUREAU DU SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE . IL PEUT EGALEMENT ETRE TELECHARGE A PARTIR DU PORTAIL DES MARCHES DE L'ETAT.

LE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE EST FIXE A 90 000.00 DHS (QUATRE-VINGT-DIX MILLE DHS 00 CTS )

L'ESTIMATION DU COUTS DE PRESTATIONS ETABLI PAR LE MAITRE D'OUVRAGE EST FIXE A LA SOMME DE : ( 4 721092,8) QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT ET UN MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE DHS 80 CTS.

LE CONTENU ENFIN QUE LA PRÉSENTATION DU DOSSIER DES CONCURRENTS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 27,29 ET 31 DU DÉCRET N°2.12.349 DU 8 JOURMADA I 1434 (20 MARS 2013) RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS.

LES CONCURRENTS PEUVENT :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Commune HARBIL (Service technique)
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les envoyer par courrier électronique suivant les dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT DE CONSULTATION. N° 4799/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'AGRICULTURE , DE LA PECHE MARITIME,**

**DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE RABAT - SALE - KENITRA ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMRA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 3/2020/EAT (Séance publique)**

Le 23 Juillet deux mille vingt (23/07/2020) à dix heures (10 H), il sera procédé dans la salle des réunions de l'Ecole d'Agriculture de TEMARA, à l'ouverture des plis relatifs à l'achat de matériel de laboratoire destiné à la halle technologique de l'Ecole d'Agriculture de TEMARA sise à la Commune de Mers Elkheir - Préfecture de Skhirat - Témara (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de l'Ecole sise à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma. Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de : 10 000,00 Dhs (Dix Mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cinq cent soixante-deux mille huit cent trente-six dirhams toutes taxes comprises (562 836,00 Dh TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit, déposer contre récépissé, leurs plis auprès du bureau d'ordre de l'Ecole d'Agriculture de Témara
- Soit soumissionner électroniquement via le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les prospectus et la documentation technique exigés par l'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau d'ordre de l'Ecole d'Agriculture de Témara avant le 22/07/2020 à 10h.

La documentation technique peut être envoyée par voie électronique via le portail des marchés publics avant le 22/07/2020 à 10h. Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation. N° 4800/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'AGRICULTURE , DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE RABAT - SALE - KENITRA ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMRA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 4/2020/EAT (Séance publique)**

Le 23 juillet deux mille vingt (23/07/2020) à treize heures (13 H), il sera procédé dans la salle des réunions de l'Ecole d'Agriculture de TEMARA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les prestations de surveillance et de gardiennage de l'Ecole d'Agriculture de TEMARA sise à la Commune de Mers Elkheir - Préfecture de Skhirat - Témara (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de l'Ecole sise à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Dirhams (3 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent trente-huit mille deux cent quarante Dirhams toutes taxes comprises. (138 240,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit, déposer contre récépissé, leurs plis auprès du bureau d'ordre de l'Ecole d'Agriculture de Témara ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit soumissionner électroniquement via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ,

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation. N° 4801/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEURE  
ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'ÉDUCATION ET DE  
FORMATION  
DE FES-MEKNES  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
D'IFRANE  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERTES  
SUR OFFRE DE PRIX  
Le 21/07/2020 à partir  
de 10h00 Il sera procédé  
au siège de la Direction  
Provinciale de l'Académie  
Régionale d'Éducation  
et de Formation Fès-  
Meknes à Ifrane quartier  
Riad, BP 217 Ifrane, à  
l'ouverture des plis relatifs  
aux appels d'offres  
ouverts sur offre de prix  
suivants :

- AAO n° 37/2020 relatif  
à : Achat d'antracite ca-  
libre 10/20 et 20/30 au  
profit des différents éta-  
blissements scolaires et  
les services administra-  
tifs relevant de la Direc-  
tion Provinciale de  
l'AREF Fès-Meknes à  
Ifrane en lot unique- Pro-  
vince d'Ifrane, pour le-  
quel le montant de  
l'estimation du Maître  
d'Ouvrage en DHs TTC  
est de 542 400.00 dhs  
(cinq cent quarante-deux  
mille quatre cents dhs 00  
cts) et celui de la caution  
provisoire en DHs est de  
5 000.00dhs (cinq mille  
dhs)

- AAO n° 38/2020 relatif  
à : Préparation des repas  
collectifs pour les élèves  
des internats des établis-  
sements scolaires rele-  
vant de la Direction  
Provinciale de  
l'AREFFM à Ifrane, pour  
lequel le montant de l'es-  
timation du maître d'ou-  
vrage en dhs TTC est de  
2 008 800,00 (deux mil-  
lions huit mille huit cent  
dhs 00 cts) Et celui de la  
caution provisoire en dh  
est de 30 000,00 (trente  
mille dhs).

Les dossiers des appels  
d'offres peuvent être re-  
tirés au service des af-  
faires administratives et  
financières des construc-  
tions de l'équipement et  
du patri moine de  
l'AREF Fes-Meknes à  
Ifrane, ils peuvent égale-  
ment être téléchargés à  
partir du portail des  
marchés publics  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présenta-  
tion et le dépôt des dos-  
siers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des ar-  
ticles 27 ; 29 et 31 du dé-  
cret n° 2-12-349 du 8  
journada I 1434 (30 mars  
2013) relatif aux mar-

chés publics.

Les concurrents peuvent:  
- Soit envoyer leurs plis,  
par courrier recommandé  
avec accusé de réception  
au Bureau des marchés  
de la Direction Provin-  
ciale de l'AREF Fes-  
Meknes à Ifrane.  
- Soit les déposer contre  
récépissé dans le service  
précité.

- soit déposer par voie  
électronique sur le portail  
des marchés publics  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
- Soit les remettre, séance  
tenante, au président du  
jury de la consultation ar-  
chitecturale au début de  
la séance et avant l'ou-  
verture des plis.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles pré-  
vues par l'article 7 du ré-  
glement de consultation.  
Les pièces fournies doi-  
vent être originales ou  
copies certifiées  
conformes à l'original de  
moins de trois mois

N° 4802/PA

ROYAUME DU  
MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION DE CASA-  
BLANCA - SETTAT  
PROVINCE  
DE SIDI BENOUR  
PACHALIK  
SIDI BENNOUR  
COMMUNE  
DE SIDI-BENNOUR  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°09/2020/SB

Le 20/07/2020 à 11H, il  
sera procédé, dans les bu-  
reaux de la commune de  
Sidi Bennour, à l'ou-  
verture des plis relatifs à  
l'appel d'offres sur offres  
de prix pour : Location  
de la salle des fêtes au  
profit de la commune de  
Sidi Bennour.

Le dossier d'appel d'of-  
fres peut être retiré au-  
près du bureau des  
Marchés de la Commune  
de Sidi Bennour, il peut  
également être télécharge  
à partir du portail des  
marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme  
de : (50.000.00 dhs) Cin-  
quante mille dirhams.

L'estimation de location  
mensuel minimum éta-  
blie par le maître d'ou-  
vrage est fixée à la somme  
de : (15.000,00)  
Quinze Mille dhs.

Le contenu, la présenta-  
tion ainsi que le dépôt  
des dossiers des concu-  
rents doivent être  
conformes aux disposi-  
tions des articles 27 et 29  
et 31 du décret n°  
2.12.394 relatif aux mar-  
chés publics.

Les concurrents peuvent:  
- Soit envoyer, par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au  
bureau précité ;  
- Soit déposer, contre ré-  
cépissé leurs plis dans le

bureau Des marchés de la  
Commune De Sidi-Ben-  
nour;

- Soit les remettre au pré-  
sident de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant l'ou-  
verture des plis ;

- Soit les envoyer par voie  
électronique dans le por-  
tail des marchés publics  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles pré-  
vues par l'article 03 du ré-  
glement de consultation.  
1. DOSSIER ADMINIS-  
TRATIF COMPRE-  
NANT:

a) La déclaration sur  
l'honneur ;

b) La ou les pièces justi-  
fiant les pouvoirs confé-  
rés à la personne agissant  
au nom du concurrent ;

c) L'attestation ou copie  
certifiée conforme déli-  
vrée depuis moins d'un  
an par l'administration  
compétente du lieu  
d'imposition certifiant  
que le concurrent est en  
situation fiscale régé-  
lière;

d) L'attestation ou copie  
certifiée conforme déli-  
vrée depuis moins d'un  
an par la caisse nationale  
de sécurité sociale  
(CNSS) certifiant que le  
concurrent est en situa-  
tion régulière envers cet  
organisme;

e) Le récépissé du cau-  
tionnement provisoire  
bancaire ou reçu de ver-  
sement en espèces au  
prés du percepteur de  
Sidi Bennour.

f) Le certificat d'immat-  
riculation au registre du  
commerce;

g) Cahier de la prescrip-  
tion spécial (CP5).

h) Règlement de consul-  
tation (RC).

2. DOSSIER TECH-  
NIQUE COMPRENANT:  
a) Une note indiquant les  
moyens humains et tech-  
niques du concurrent.

b) Les attestations déli-  
vrées par les communes  
attestant que le concu-  
rent a été locataire des  
prestations similaires.

3. OFFRE FINANCIERE  
- Bordereau des prix -  
Détail Estimatif.

- L'Acte d'engagement.  
N° 4803/PA

ROYAUME DU  
MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE  
LA REGION  
DE L'ORIENTAL  
REGION  
DE L'ORIENTAL  
DIRECTION  
GENERALE  
DES SERVICES  
DIRECTION  
DES AFFAIRES  
ADMINISTRATIVES  
ET JURIDIQUES  
DIVISION DU BUDGET,  
DES FINANCES ET  
D'EQUIPEMENTS  
SERVICE  
DES COMMANDES ET

DES MARCHES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
66/2020/BR

Le 21/07/2020 à partir  
de 10 heures, il sera pro-  
cédé, dans les bureaux de  
la Région de l'Oriental à  
l'ouverture des plis rela-  
tifs à l'appel d'offres ou-  
vert sur offres de prix  
pour : Étude d'exécution,  
assistance technique et  
suivi des travaux de pro-  
tection de la ville de Sidi  
Slimane Cherraa contre  
les inondations (2ème  
tranche), Province de  
Berkane

Le dossier d'appel d'of-  
fres peut être retiré au  
service des marchés de la  
Région de l'Oriental à  
Oujda, il peut être égale-  
ment téléchargé à partir  
du portail des marchés  
de l'état. [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
La caution provisoire :  
20.000,00 DHS (vingt  
mille dirhams)

L'estimation des couts  
des prestations établie  
par le maître d'ouvrage  
est fixée à la somme de :  
1.200.000,00 TTC. (Un  
million deux cent mille  
dirhams.)

Le contenu, la présenta-  
tion ainsi que le dépôt  
des dossiers des concu-  
rents doivent être  
conformes aux disposi-  
tions des articles 27,28, 29  
et 31 du décret n° 2-12-  
349 du 20-03-2013 relatif  
aux marchés publics

Le contenu, la présenta-  
tion ainsi que le dépôt  
des dossiers des concu-  
rents doivent être  
conformes aux disposi-  
tions des articles 27,28, 29  
et 31 du décret n° 2-12-  
349 du 20-03-2013 relatifs  
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:  
- Soit déposer contre ré-  
cépissé leurs plis au bu-  
reau des marchés de la  
Région de l'Oriental,  
Boulevard son altesse  
Royale Prince Héritier  
Moulay Hassan Oujda.

- Soit envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au  
bureau précité.

- Soit les remettre au  
président de la commis-  
sion d'appel d'offres au  
début de la séance et  
avant l'ouverture des plis  
- Soit les déposer par  
voie électronique, via le  
portail des marchés pu-  
blics.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles pré-  
vues par l'article 04 du  
règlement de consulta-  
tion.

- Pour les bureaux  
d'études marocaines :  
une copie légalisée du  
certificat d'agrément (dé-  
cret 2-98-984 du 22/03  
1999) pour les domaines  
D7, D20 doivent être  
produite.

- Pour les bureaux  
d'étude étrangères doi-  
vent fournir le dossier  
technique tel qu'il est

prévu par le règlement  
de consultation.

N° 4804/PA

OFFICE NATIONAL DE  
L'ELECTRICITE ET DE  
L'EAU POTABLE  
(ONEE)

Branche Eau  
DIRECTION  
REGIONALE  
DU NORD

Etude de mise à jour des  
plans des réseaux  
d'eau potable  
et d'assainissement  
liquide de la gérance  
Chefchaouen relevant  
de DR9

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT

N° 71DR9/CE/1/2020

La Direction Régionale  
du Nord de l'ONEE-  
Branche Eau, sise 6, Rue  
Melilla, Castilla, à Tanger  
lance le présent appel  
d'offres qui concerne :  
L'Etude de mise à jour  
des plans des réseaux  
d'eau potable et d'assai-  
nissement liquide de la  
gérance Chefchaouen re-  
levant de DR9.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles pré-  
vues par l'article 10 du ré-  
glement de la  
consultation.

L'estimation du coût des  
prestations s'élève à 2  
436000,00 DH TTC. Cette  
estimation reste indica-  
tive et ne constitue pas  
un montant maximum.  
Le montant du caution-  
nement provisoire est  
fixé à 24 400,00 DHou son  
équivalent en devise li-  
brement convertible.

Le dossier de consulta-  
tion (RCDF, RCDG,  
CCAFP, CCAFG, TdR,  
Définition et Bordereau  
des Prix) est consultable  
et téléchargeable sur le  
portail des marchés pu-  
blics à l'adresse :

<https://www.marchespublics.gov.ma>.

Les cahiers généraux et le  
règlement des achats de  
l'ONEE sont consultables  
et téléchargeables à partir

du site des achats de  
l'ONEE-Branche Eau à  
l'adresse :

<http://www.onee.ma/>  
(Espace Entreprise - ru-  
brique Achats).

Les plis des concurrents,  
établis et présentés  
conformément aux pres-  
criptions du règlement  
de la consultation, doi-  
vent être :

- Soit déposés contre ré-  
cépissé au Bureau d'Or-  
dre de la Direction  
Régionale du Nord, 6,  
Rue Melilla, Castilla, Tan-  
ger, avant la date et  
l'heure fixées pour la  
séance d'ouverture des  
plis.

- Soit envoyés par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au  
Bureau d'Ordre de la Di-  
rection Régionale du  
Nord, 6, Rue Melilla,  
Castilla, Tanger, avant la  
date et heure de la séance  
d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commis-  
sion d'appel d'offres en  
début de la séance d'ou-  
verture des plis.

L'ouverture des plis aura  
lieu le Mercredi  
22/07/2020 à 10h00 à la  
Direction Régionale du  
Nord de l'ONEE Branche  
eau, 6, Rue Melilla, Cas-  
tilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircis-  
sement doivent être for-  
mulées uniquement sur  
le portail des marchés  
publics.

N° 4805/PC

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR  
PROVINCE

DE SIDI IFNI

CAIDAT SBOUYA  
COMMUNE DE

SBOUYA  
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT  
N° 01 /2020/BC

Le 21/07/2020 à 11  
heures 00 mn. il sera pro-  
cédé dans la salle de réu-  
nions au siège de la  
commune Sbouya à l'ou-  
verture des plis relatifs à  
l'appel d'offres sur offres  
de prix, pour : TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT DE  
L'ENTRE PRINCIPALE  
D'UN SOUK HEBDOMA-  
DAIRE A LA COMMUNE  
RURAL SBOUYA PRO-  
VINCE SIDI IFNI.

Le dossier d'appel d'of-  
fres peut être retiré au ser-  
vice des marchés de la  
Commune SBOUYA

Ils peuvent également être  
téléchargés à partir du  
portail des marchés pu-  
blics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme  
de : 4000,00 dhs (Quatre  
Milles Dhs)

L'estimation des coûts des  
prestations établies par le  
maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de : 144156,00  
dhs (Cent quarante quatre  
mille cent cinquante six  
dirhams et 00 cts.)

Le contenu, la présenta-  
tion ainsi que le dépôt  
des dossiers des concu-  
rents doivent être conformes  
aux dispositions des arti-  
cles 27, 29 et 31 du décret  
n° 2.12.349 relatif aux mar-  
chés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit transmettre, par  
voie électronique via le  
Portail Marocain des Mar-  
chés Publics.

- Soit envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au  
bureau précité.

- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bu-  
reau du président de la  
Commune;

- Soit les remettre au Pré-  
sident de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant l'ou-  
verture des plis.

- Les pièces justificatives  
à fournir sont celles pré-  
vues par articles: 6 et 7 du  
règlement de consultation.

N° 4806/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE SKHIRATE-TEMARA  
DIVISION BUDGET ET MARCHE  
SERVICE MARCHES  
Appel d'offres ouvert sur offres de prix  
N° 2/2020

Le 20 Juillet 2020 à 10 H, il sera procédé dans la salle de réunion du secrétariat général de la Préfecture de Skhirate-Témara à l'ouverture des plis relative à L'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Equipement des postes de commandement de la préfecture de Skhirate Témara en mobilier et matériel de bureau. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de : bureau du service des marchés de la préfecture de Skhirate-Témara il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état (www.marches-publics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000,00 Dhs (Dix Mille dirhams). L'estimation est fixé à la somme de : 494 040,00

Dhs (Quatre Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Quarante dirhams). Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 des marchés publics. Les concurrents peuvent:

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
  - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate-Témara
  - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - Soit les envoyer via le portail des marchés de l'état (www.marchespublics.gov.ma).
- Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate-Témara au plus tard le 17 Juillet 2020 à 10 H. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4807/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE SKHIRATE-TEMARA  
DIVISION BUDGET ET MARCHE  
SERVICE MARCHES  
Appel d'offres ouvert sur offres de prix  
N° 3 /2020

Le 21 juillet 2020 à 10 H, il sera procédé dans la salle de réunion du secrétariat général de la Préfecture de Skhirate-Témara à l'ouverture des plis relative à L'appel d'offre ouvert sur offres de prix pour : Achat de fourniture de bureau et papeterie pour les services de la Préfecture de Skhirate-Témara Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de : bureau du service des marchés de la préfecture de Skhirate-Témara il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état (www.marches-publics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Cinq Cent Dhs (3500,00) Dirhams. L'estimation est fixé à la somme de :Cent Cinquante Six Mille Cent

N° 4808/PA

Soixante HuitDhs (156 168 ,00) Dirhams. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 des marchés publics. Les concurrents peuvent:

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
  - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate-Témara
  - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - Soit les envoyer via le portail des marchés de l'état (www.marchespublics.gov.ma).
- Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate- Témara avant le 20 /7/ 2020 à 10 H. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE SKHIRATE-TEMARA  
DIVISION BUDGET ET MARCHE  
SERVICE MARCHES  
Appel d'offres ouvert sur offres de prix  
N° 4 /2019

Le 22 Juillet 2020 à 10 H, il sera procédé dans la salle de réunion du secrétariat général de la Préfecture de Skhirate-Témara à l'ouverture des plis relative à L'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Achat de fourniture pour le matériel informatique Préfecture de SkhirateTémara. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de : bureau du service des marchés de la préfecture de Skhirate-Témara il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état (www.marches-publics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 500,00Dhs (Deux Mille Cinq Cent dirhams) L'estimation est fixé à la somme de : 108240,00 Dhs (Cent Huit Mille

Deux Cent Quarante dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 des marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate-Témara
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer via le portail des marchés de l'état (www.marchespublics.gov.ma).

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate- Témara au plus tard le 20/7/2020 à 10 H. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4809/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTER DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'IFRANE  
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE  
SERVICE DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

**N° 20/2020/BP**

Le **21/07/2020 à 11 h 00mn**, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Travaux d'aménagement et de construction de souk AGDAL à la commune territoriale Oued Ifrane -LOT N°1- « Province d'Ifrane ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des marchés de la DAFP** du, Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante Mille Dirhams (50 000,00 Dhs).**
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Million Six Cent Cinquante Quatre Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix dirhams 00 centimes (2 654 490,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- soit déposer contre récépissé leurs plis au **service des marchés de la DAFP**, du Conseil Provincial d'Ifrane.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

**Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :**

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
A	4	A1 ;A2 ;A5

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4810/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTER DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'IFRANE  
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE  
SERVICE DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

**N° 21/2020/BP**

Le **21/07/2020 à 12 h 00mn**, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Travaux d'aménagement et de construction de souk TIMAHDIT à la commune territoriale TIMAHDIT -LOT N°3- « Province d'Ifrane ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des marchés de la DAFP** du, Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante Mille Dirhams (50 000,00 Dhs).**
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Quatre Million Trente Huit Mille Sept Cent Cinquante Six dirhams 00 centimes (4 038 756,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- soit déposer contre récépissé leurs plis au **service des marchés de la DAFP**, du Conseil Provincial d'Ifrane.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

**Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :**

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
A	4	A1 ; A2 ; A5

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4811/PA